



J'ai (re) testé pour vous !

NOUVELLE EDITION DU
GUIDE PRATIQUE DE LA PERSONNE HANDICAPEE
A DUNKERQUE



Par Céline MORELLE,
handicapée moteur.



*Edition 2008
Edition revue et
corrigée*

Edito

En 2002, le Président de la République annonce la décision de faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des « trois grands chantiers » de son quinquennat - une ambition qui s'inscrit dans une volonté de « renforcer notre cohésion nationale par davantage de justice et donc davantage d'attention aux plus vulnérables. »

Trois ans plus tard, le 11 février 2005, la loi handicap met en place des avancées notables pour une prise en charge personnalisée du handicap.

La « loi handicap » du 11 février 2005 est aujourd'hui en vigueur depuis plus d'un an.

Elle affirme des droits fondamentaux en termes d'emploi, de scolarité, d'accessibilité et d'accès à de nouvelles prestations sociales. Mais son ambition va au-delà : la loi handicap veut avant tout promouvoir un changement de comportement, un changement de regard de la société pour une intégration pleine et entière des personnes handicapées. Elle demande à chacun d'entre nous d'être vigilant pour que les personnes handicapées trouvent leur place dans une société juste et solidaire.

Les grandes mesures de la loi sont aujourd'hui mises en oeuvre et il nous appartient à tous, personnes valides et personnes handicapées, employeur public et employeur privé, enseignant et élève, de nous mobiliser pour que la loi soit appliquée au quotidien.

Source : Ministère de la Santé et des Solidarités (11/04/2006)

Souvent, quand on arrive dans une ville, on est un peu perdu et quand on est une personne handicapée, c'est encore plus particulier. On va croire la situation insurmontable alors qu'il existe des aides auxquelles vous n'aviez peut-être même pas pensé.

« Où se loger, comment financer, je voudrai conduire... mais pour tout ça j'ai besoin d'aide. »

Pour essayer de vous faciliter toutes ces démarches, j'ai écrit ce guide.

Bonne lecture à tous et à toutes.



**« Loi handicap,
mettons-la en place pour que chacun
trouve sa place »**



Auteur

***J**e m'appelle Céline Morelle, j'ai 33 ans. Je souffre d'un handicap moteur cérébral depuis l'âge de 13 ans.*

Souffrir d'un handicap, quel qu'il soit, est un combat quotidien qui demande beaucoup d'énergie et de persévérance.

J'ai écrit ce guide dans le but d'aider les personnes handicapées en leur donnant des pistes à suivre pour simplifier leur quotidien.

Dans le domaine du handicap, on en découvre tous les jours. Les informations ne sont pas très présentes et tout varie de ville en ville.

***Q**uand je suis arrivée à Dunkerque, il y a 8 ans maintenant, un guide comme celui-ci aurait été le bienvenu. Je ne savais pas la moitié de ce que j'y ai écrit, et pourtant j'ai 33 ans !*

Le handicap est encore un domaine peu et mal connu. Par manque d'information, on se prive de droits auxquels on peut prétendre, perdant ainsi, temps, praticité et argent....

Contact mail :

Celine_morelle@yahoo.fr

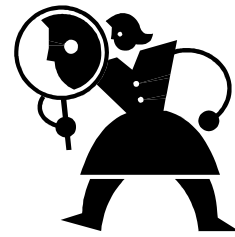
Sortie de l'université avec un diplôme de bibliothécaire documentaliste, j'ai d'abord travaillé 2 ans comme aide-bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale de Dunkerque.

J'ai, ensuite, travaillé comme agent administratif au service Etat-civil de la mairie de Dunkerque.

Aujourd'hui, je termine un contrat de 2 à l'APAHM (Association d'Aide aux Personnes A Handicap Moteur) où j'étais agent administratif. Cette association m'a beaucoup aidée dans ma vie professionnelle et sociale.

A la rentrée de septembre, je vais commencer un nouveau contrat, en tant que documentaliste, à la Maison de la Vie Associative.

Sources



www.handivox.com
www.sncf.fr
www.apahm.asso.fr
www.handicap.gouv.fr
www.rifh.org
www.jaccede.com
www.c5c6csex.com
www.caf.fr
www.una-nord.fr (ASSAD)
www.udapei59.org
www.scolaritepartenariat.chez-alice.fr
www.ville-dunkerque.fr
www.adar-agardom-dunkerque.com
www.flandrecreation.com
<http://netia59a.ac-lille.fr/~dk.ash/>
www.wikipedia.org
www.vie-publique.fr
www.halde.fr
www.legifrance.gouv.fr
www.unapeda.asso.fr
www.afideo.org
www.yanous.com

SOMMAIRE

<u>A. Le logement</u>	p. 4
1. Aménagement du domicile	p. 4
2. L'APAHM	p. 5
3. Les HLM	p. 5
4. Lieux de vie et structures	p. 5
5. Les aides au déménagement	p. 6
<u>B. L'emploi</u>	p. 8
1. La MDPH	p. 8
2. L'AGEFIPH	p. 10
3. La prime à l'embauche	p. 10
4. L'APAHM	p. 10
5. Internet	p. 13
6. La création d'entreprise	p. 12
7. Les accords entreprises	p. 12
8. Les ESAT et l'Entreprise Adapté du Dunkerquois	p. 16
9. 10 bonnes raisons d'embaucher un Travailleur Handicapé	p. 16
10. Discrimination, handicap et emploi	p. 17
a. Définition	p. 17
b. Chiffres	p. 17
c. La loi	p. 17
d. Solutions	p. 18
10. Examens et concours	p. 18
<u>C. La vie quotidienne</u>	p. 19
1. Les aides et services pour la vie quotidienne à domicile	p. 19
a. L'ASSAD	p. 19
b. L'ADAR	p. 19
2. Les appartements d'évaluations de l'APAHM	p. 20
3. Le service téléalarme	p. 21
4. La mairie, mairies de quartiers et CCAS	p. 21
5. Les chiens guides	p. 22
6. Les papillons Blancs	p. 23
7. La téléphonie mobile	p. 24
8. Les courses	p. 24
9. L'actualité et les personnes sourdes	p. 25
10. Les services d'aide	p. 26
11. Conférence nationale du handicap	p. 26
a. Le bilan	p. 27
b. Les personnes sourdes et malentendantes	p. 28
<u>D. L'administration</u>	p. 30
1. Les banques	p. 30

2. La poste	p. 31
3. Les mairies	p. 31
4. La CUD	p. 32
5. La CAF	p. 32
6. La CPAM	p. 32
7. L'APAHM	p. 32
8. La MDPH	p. 34

E. Les transports

p. 35

1. La voiture	p. 35
a. Le permis de conduire	p. 35
b. L'aménagement du véhicule	p. 36
c. Les tarifs	p. 37
d. Le macaron	p. 37
2. Le bus	p. 37
a. L'accessibilité	p. 37
b. Les tarifs préférentiels	p. 38
3. Le service « Handibus »	p. 38
a. Le service proposé	p. 38
b. Les tarifs	p. 39
4. Les parkings	p. 39
5. Le train	p. 40

F. Les aspects médicaux

p. 41

1. Le matériel médical	p. 41
a. Fauteuil roulant	p. 41
b. Autre matériel	p. 41
2. Un besoin de rééducation ?	p. 42

G. La scolarisation et les formations

p. 44

1. Un peu de politique	p. 44
2. La scolarisation	p. 44
3. Les différents contrats	p. 46
4. Les formations	p. 47
5. Les enfants handicapés et la scolarité	p. 48
A. Le milieu ordinaire	p. 48
a. Les SESSAD	p.48
b. Les CLIS	p.49
c. Les UPI	p. 51
d. Les auxiliaires	p. 52
B. Le milieu spécialisé	p. 52
a. Les IEM	p. 53
b. Les IME	p. 53
c. Les IMP	p. 54

H. Les loisirs

p. 55

1. Sorties	p. 55
------------	-------

a. Le cinéma	p. 55
◆ AMC	p. 56
◆ Studio 43	p. 56
b. La plage	p. 56
c. Les restaurants	p. 57
d. Les bibliothèques	p. 57
e. Le Musée	p. 58
f. Le Casino	p. 58
g. Le Théâtre	p. 58
h. Le Kursaal	p. 58
i. Les parcs animaliers	p.58
2. Les hôtels et campings accessibles	p.59
3. Les gîtes, les meublés et les chambres d'hôtes	p.61
a. Les chambres d'hôtes	p. 61
b. Les meublés	p. 62
c. Les gîtes	p. 63
4. Internet	p.65
5. Le tricycle	p.67
<u>I. Le sport</u>	p. 69
1. La ville	p. 69
2. HLD	p. 69
<u>J. L'accueil Temporaire</u>	p. 71
<u>K. L'accessibilité</u>	p. 73
1. La loi	p. 73
2. A Dunkerque	p. 73
3. A Malo	p. 74
4. A Grande-synthe	p. 74
5. Petites astuces	p. 74
- Adresses et numéros utiles	p. 75
- Lexique	p. 77

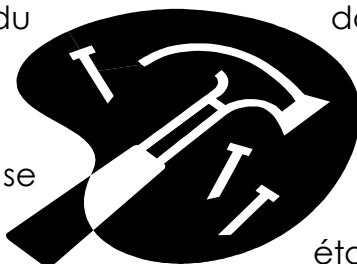


A. Logement :

Tapis, moquette, paillasons sont autant d'entraves et de casse-tête pour une personne en fauteuil roulant que de risques de chutes supplémentaires pour une personne s'aidant de cannes, déambulateur...c'est pourquoi un aménagement adéquat du domicile est vital.

Il faut faire preuve d'imagination et d'astuces pour aménager son intérieur en fonction de son handicap.

Par exemple, une personne se déplaçant en fauteuil roulant aura besoin d'un maximum de place et d'aisance pour bouger (une étagère dans un couloir sera donc inutile, une table trop basse ne sera pas adaptée, une armoire trop haute sera inaccessible...), une personne ayant du mal à se déplacer (troubles de l'équilibre, par exemple) verra peut-être l'intérêt de s'aider de meubles et appuis, d'éviter les grands déplacements en regroupant les meubles et objets par « famille »...



Pour cela, on peut s'aider de professionnels, comme les ergothérapeutes. On peut, également, solliciter les centres de vente de matériel médical pour avoir des conseils ou bien s'adresser au PACT, organisme national chargé d'apporter les modifications nécessaires dans les logements.

Trouver un logement correspondant aux exigences du handicap se révèle tâche ardue.

Par exemple, une personne en fauteuil roulant aura besoin d'un logement au rez-de-chaussée ou à l'étage, mais avec un ascenseur. Elle aura également besoin d'aménagements spéciaux dans son logement (barres de maintien, surélévation de table, d'évier, de lavabo, etc.). Si les travaux sont à faire, on parlera de logement adaptable. Si les travaux d'adaptation sont déjà faits, on parlera de logement adapté.

1. Aménagement du domicile :

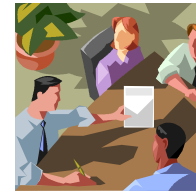
Quand la personne possède déjà un logement et se trouve confrontée à des problèmes physiques qui nécessitent l'intervention d'un professionnel afin de l'adapter à ses problèmes, elle peut faire appel à un ergothérapeute.

Après une visite du logement, il discutera des aménagements à faire et/ou de la mise en place de matériels spécifiques à poser avec la personne. Suivra ensuite, un long travail administratif. Ouverture d'un dossier personnalisé, demande de subventions, ... La personne handicapée pourra, au travers de l'APAHM ou au travers d'autres personnes/structures telles que les assistantes sociales, les CCAS, solliciter le Conseil Général du Nord, la CUD, la ville de Dunkerque (le CCAS de la commune de résidence), le Conseil Général du

Nord-pas-de-Calais, la CRAM (et les caisses de retraite complémentaire), la CPAM, la MDPH et les mutuelles.

2. L'APAHM :

Parmi les nombreux services de l'APAHM, il y a le service social, qui s'occupe de tout ce qui concerne le logement. Le Service Social de l'APAHM a été créé en 1990.



Au sein même de ce service, on compte un homme d'entretien, des secrétaires, 2 ergothérapeutes, 1 éducateur spécialisé, 5 « maîtresses de maison » et un médecin de rééducation fonctionnelle. Son but principal est d'accompagner la personne handicapée vers une vie autonome. Pour cela, le service social développe plusieurs actions, dont une qui traite le domaine du logement.

3. Les HLM :

Le service social de l'APAHM travaille en partenariat avec les bailleurs sociaux de Dunkerque, tel que « Cottage », « Maison Flamande », « Partenord-Habitat », etc.

Il suffit de demander auprès de ces organismes un dossier de demande de logement, de le remplir en fournissant les pièces demandées, vous recevrez alors un « numéro CUD » (numéro d'enregistrement) et voilà... le tour est joué, le travail est fait, il suffit maintenant d'attendre qu'un logement se libère... Lorsque c'est le cas et qu'il peut convenir à une personne handicapée, l'organisme concerné contacte l'APAHM et l'APAHM le propose au demandeur.

4. Lieux de vie et structures :

◆ Foyer de vie :

A Dunkerque, il y a un foyer pour personnes handicapées. Plus exactement, à Saint-Pol/Mer. Il s'agit d'un foyer de vie APF pour personnes handicapées moteur.

Foyer des Salines
2, rue Jean Macé
59430 St-Pol/Mer
Tel. : 03 28 61 85 40

◆ Foyer d'Accueil Médicalisé :

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.
Handicap intellectuel.

Foyer de vie « Le Rex Meulen »
Allée Jacques Monnier
59122 Rexpoede
03 28 20 02 02
rexmeulen@apei-dunkerque.fr

◆ Foyer d'Accueil Médicalisé :

Le Relais des Moères
4, rue Charles Nova
59229 Téteghem
03 28 58 73 59
relaisdesmoeres@apei_dunkerque.fr

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.
Handicap intellectuel.

◆ **Foyer de vie pour adultes :**

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.
Adultes pluri handicapés.

◆ **Maison d'Accueil Spécialisé :**

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.
Adultes.

◆ **Foyer de vie :**

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.
Adultes.

◆ **Foyer d'hébergement :**

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.
Adultes.

◆ **Foyer d'hébergement :**

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.
Adultes.

◆ **Foyer d'hébergement :**

Foyer de vie des APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).géré par Les Papillons Blancs.

Le Bosquet
1149, rue A péres
59640 Dunkerque Cedex 2
03 28 61 18 30

M.T. Tambroise
652, rue Dessinguez
BP 77
59640 Dunkerque Cedex 2
03 28 20 27 28

Résidence du Compte Jean
680, rue Dessinguez
59944 Dunkerque Cedex 2
03 28 27 42 30

Villa Balancine
121, avenue du casino
59240 Dunkerque Cedex 2
03 28 65 10 58

Résidence Diapason
69, rue Vanraet
59640 Dunkerque
Cedex 2
03 28 59 15 21

Appartements La marelle
36, square de
Copenhague
59760 Grande-Synthe
03 28 21 81 65

5. Les aides au déménagement :

Pour financer un déménagement, 2 choix s'offrent à la personne handicapée. Elle peut se rapprocher de l'AGEFIPH ou de la MDPH.

a. L'AGEFIPH :

Elle est accordée en Compensation du handicap et sous certaines conditions :

- ✓ Etre demandeur d'emploi et accéder à un emploi en milieu ordinaire de travail
- ✓ suivre une formation professionnelle
- ✓ ou être déjà salarié en milieu ordinaire de travail.

Cette aide financière s'élève à 765€

Le dossier est à retirer auprès de l'AGEFIPH, puis à remplir en y exposant le pourquoi du déménagement, en y joignant un certificat médical et les pièces nécessaires.

b. La MDPH :

Dans la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), une partie est réservée aux aménagements.

Si l'aménagement du logement est impossible ou jugé trop coûteux, et que le demandeur fait le choix d'un déménagement dans un logement répondant aux normes d'accessibilité, la PCH peut être accordée à la personne handicapée, soit un montant pouvant aller jusque 3000€.

B. Emploi :

La loi handicap affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs. Le dispositif de sanction est renforcé et étendu aux employeurs publics.

Néanmoins, la recherche d'emploi pour la personne handicapée reste un parcours du combattant. Etre demandeur d'emploi est déjà une situation compliquée, mais être demandeur d'emploi handicapé, c'est encore plus compliqué...

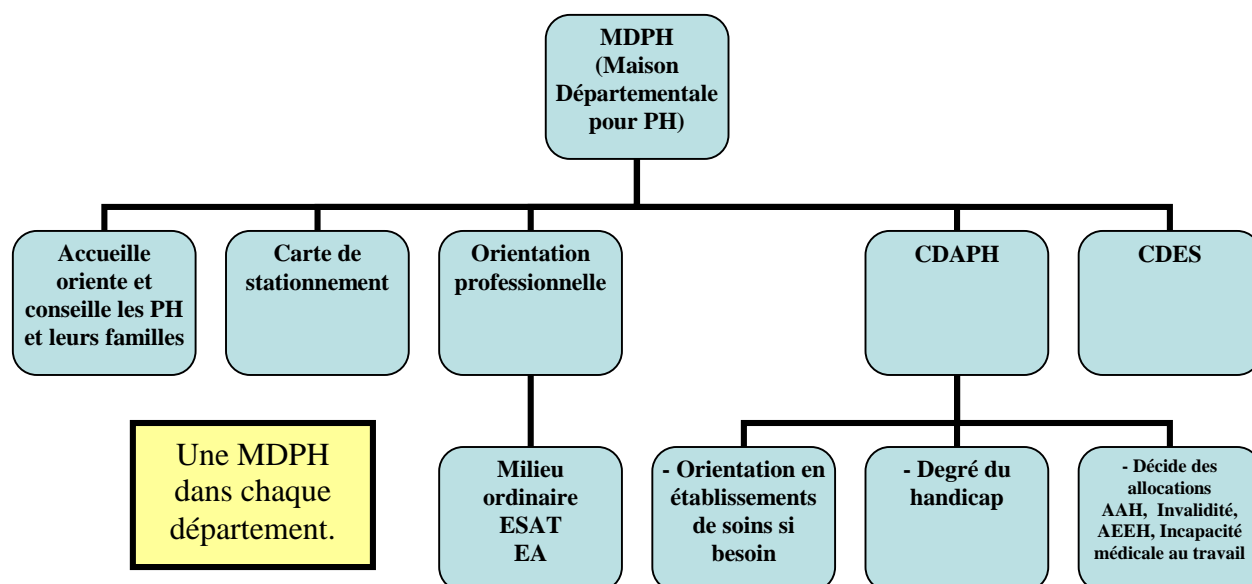
Dans le domaine du travail aussi, le handicap impose ses contraintes. Aménagement du poste de travail, aménagement de l'emploi du temps, etc. Et surtout, convaincre un employeur qui acceptera ...

Pour tout cela, il existe (heureusement pour nous !) des organismes et des associations pour nous y aider.

1. La MDPH :

La loi du 11 février 2005 instaure le principe d'un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Dans chaque département, une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est créée et offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

La MDPH est la première structure d'aide à l'insertion professionnelle. Après avoir reconnu le statut de Travailleur Handicapé à la personne concernée, elle l'oriente vers différents milieux de travail : les Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT), les Entreprises adaptées ou le milieu ordinaire. Elle peut proposer des formations professionnelles, et mettre en relation la personne avec différents services, dont les structures Cap emploi. Celles-ci s'occupent, en complément de l'ANPE, de l'accompagnement, du recrutement, et/ou du reclassement de la personne handicapée.



La Maison départementale des personnes handicapées exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leurs familles.

Si un handicap vient perturber la vie sociale ou professionnelle d'un adulte, la MDPH (anciennement COTOREP) peut l'aider à faire un bilan de ses aptitudes, l'orienter, décider d'aides financières et sociales.

A la MDPH, la personne handicapée doit faire une demande de RTH (Reconnaissance de Travailleur Handicapé). Pour cela, elle peut être convoquée pour passer une visite médicale et, éventuellement, rencontrer la commission de décision.

6 mois environ après cela, elle recevra la notification de décision précisant l'accord ou le refus de la RTH et la durée.

Sur cette notification, figurera, également, une orientation professionnelle.



- en milieu ordinaire
- en milieu protégé (ESAT)
- inapte au travail

Si la MDPH a des difficultés à décider de l'orientation professionnelle d'une personne handicapée, elle peut l'adresser à un centre de pré orientation : ce sont des organismes de bilan ayant pour objectif d'évaluer les capacités réelles des personnes handicapées, de définir la meilleure orientation possible et un projet professionnel tenant compte de leurs aptitudes intellectuelles et physiques et de leurs souhaits personnels. A la fin, un rapport de stage est transmis à la MDPH qui pourra, alors, prendre une décision d'orientation.

- si vous êtes orienté en milieu ordinaire :

Ce n'est pas la MDPH qui propose les offres d'emploi accessibles aux personnes handicapées, mais l'ANPE et les Cap emploi. La MDPH travaille, en partenariat avec ces 2 organismes. Sur la Flandre, c'est l'APAHM qui porte le Cap emploi qui assure la mission d'accompagnement des Travailleurs Handicapés dans leurs recherches d'emploi.

Si votre handicap le nécessite, un parcours en entreprise adaptée peut être proposé. L'entreprise adaptée (anciennement atelier protégé) est une entreprise qui offre aux travailleurs handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de leur profession et dont la production s'intègre dans l'économie normale de marché.

Elle doit, en outre, favoriser la promotion des travailleurs handicapés et leur accession à des emplois en milieu ordinaire.

- si vous êtes orienté en milieu protégé :

Les personnes handicapées pour lesquelles un placement en milieu ordinaire paraît impossible peuvent être admises dans un ESAT (anciennement CAT),

Maison départementale des personnes handicapées

5 rue Louis Blanc

59000 Lille

Tél. : 03 20 71 48 48

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

tout dépendra de leur capacité au travail. Un décret fixe le taux supérieur ou égal à 1/3 de la capacité normale.

2. L'AGEFIPH :

La loi 2005 sur le handicap renforce la loi de 1987 en imposant un de 6% à respecter pour les entreprises de 20 salariés et plus.

En cas de non respect de ce quota, l'entreprise se verra obligée de verser une amende à l'AGEFIPH* pouvant aller jusqu'à 600 fois le Smic par Travailleur Handicapé non embauché.

L'entreprise peut, toutefois, faire appel à la sous-traitance d'Entreprise Adaptée pour voir son amende diminuée.

L'AGEFIPH est dédiée aux Travailleurs Handicapés ainsi qu'aux entreprises.

Son rôle est de prendre en charge les coûts spécifiques à l'embauche, à l'aménagement d'un poste de travail ou au financement d'une formation.

Elle aide et accompagne, par le biais de structures spécialisées comme les Cap emploi, le SAMETH, etc, le Travailleur Handicapé dans son projet professionnel, quel qu'il soit, de la recherche d'un emploi jusqu'à la création d'entreprise en passant par le maintien dans l'emploi. En effet, l'AGEFIPH finance le réseau des Cap emploi (120 structures en France). Elle finance, d'une part, les Cap emploi pour leurs missions aux personnes et aux entreprises, et d'autre part, elle finance les SAMETH.

L'AGEFIPH propose aussi au travailleur handicapé une multitude d'offres d'emplois répertoriées par secteurs d'activités.

Elle remplit également, toujours par le biais de son réseau de Cap emploi, un rôle de conseil auprès des entreprises. Conseils sur le recrutement d'un Travailleur Handicapé, sur l'accompagnement professionnel de la personne ou sur son maintien dans son emploi.

www.agefiph.asso.fr

Outre les compétences de la personne, un autre facteur peut décider un employeur à embaucher un «Travailleur Handicapé » :

3. La prime à l'embauche :

Toute entreprise affiliée à l'UNEDIC peut bénéficier des aides à l'insertion des handicapés dès lors qu'elle embauche une personne reconnue par la MDPH comme « Travailleur Handicapé ».

Pour bénéficier de cette prime, il faut que le contrat soit un CDD d'au moins 1 an ou un CDI.

L'employeur touche 1600€ et le salarié touche, lui, 800€.

Un « petit » détail qui peut tout changer....

4. L'APAHM :

L'emploi tient une grande place au sein de l'APAHM. 3 services :

- Le Cap emploi
- Prest'Apahm
- Le SAMETH

- **Le Cap emploi :**

Le service Cap emploi est composé de chargés de mission. Ils travaillent en partenariat avec l'ANPE.

Accueil et analyse de la demande, évaluation et diagnostic approfondi en vue d'une insertion en milieu ordinaire de travail, accompagnement personnalisé du parcours d'insertion professionnelle, élaboration et validation d'un projet professionnel, élaboration et validation d'un projet de formation, appui à la recherche d'un emploi, prescription et suivi des prestations ponctuelles spécifiques, voici tous les services proposés par le Cap emploi de l'APAHM aux travailleurs handicapés.



Les services du Cap emploi s'adresse aux personnes autant qu'aux entreprises. Il tient un rôle d'information et de sensibilisation auprès de celles-ci.

- **Prest'Apahm :**

Créée en 1997, l'entreprise adaptée de l'APAHM a pour objectif de donner à des personnes atteintes d'une déficience motrice lourde une expérience professionnelle qui leur permettra, par la suite, de s'insérer professionnellement via le télétravail, en milieu ordinaire de travail.



Au nombre de 7, les employés du Prest'Apahm travaillent sur des commandes passées par des entreprises extérieures.

- **bureautique** : travaux de frappe, mise en page, saisie, rapports, livrets, ...
- **Publication Assistée par Ordinateur (PAO)** : conception et impression de cartes de visite, plaquettes de présentation, invitations, journaux internes, ...
- **Archivage numérique**
Gravures de fichiers sur CD et/ou DVD, etc.



Les personnes qui y travaillent sont reconnues « travailleurs handicapés » par la MDPH avec orientation en milieu protégé, et dont l'exercice d'une activité professionnelle passe par le télétravail.

En règle générale, ils travaillent de chez eux.

- **Le SAMETH :**

En 1999, l'APAHM met en place un service de maintien dans l'emploi, désormais appelé SAMETH.

Son objectif principal est de concourir au maintien de la personne handicapée dans son environnement de travail. Ses missions sont diverses :

- Aménager le poste de travail
- Préparer le reclassement professionnel (rechercher des postes adaptés ou adaptables dans l'entreprise, bilan de compétences, formation).
- Informer et conseiller l'entreprise dans ses démarches de maintien ou de reclassement d'un salarié handicapé
- Accueillir et suivre des personnes handicapées pour faciliter leur maintien dans l'emploi
- Coordonner les actions des différents partenaires du réseau (médecin du travail, entreprise, assistantes sociales CRAM).

5. Internet :

Pour faire des recherches rapides et quotidiennes de chez soi, on trouve plusieurs sites de recherche d'emploi sur Internet où sont répertoriées des offres dites « réservées » ou « acceptant » les travailleurs handicapés.

Voici quelques adresses de sites dédiés aux personnes handicapées ou ayant une rubrique « travailleurs handicapés » :



6. La création d'entreprise :

Comme souvent, si les recherches d'emploi se révèlent fructueuses et décevantes, et que vous voulez travailler pour vous et comme vous l'entendez, il reste la création d'entreprise.

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez vous adresser à :

Flandre Création Boutique Gestion

66, r Chantiers de France, 59140 Dunkerque

03 28 26 17 79

e-mail : flandrecreation@wanadoo.fr

Nombreuses sont les personnes handicapées qui optent pour ce choix. Une subvention d'un montant maximum de 10 675 € peut être octroyée aux personnes travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi, en complément d'un cofinancement de 1 525 € minimum.

Cette demande de financement est soumise à la décision de la Commission Régionale.

7. Accords entreprises :

Certaines entreprises s'engagent à promouvoir l'emploi des travailleurs handicapés.

Je vous propose une petite sélection de ces entreprises :

◆ ANPE-CARREFOUR : 8.000 recrutements en CDI prévus en 2008

Les Hypermarchés Carrefour et l'ANPE réaffirment leurs ambitions en matière de recrutement de travailleurs handicapés.

Partenaires depuis 1994, les Hypermarchés Carrefour et l'ANPE renforcent leurs engagements avec la signature, ce mardi 29 janvier 2008, d'un nouvel accord cadre national pour une durée de 3 ans. Cet accord réaffirme la volonté commune de développer les relations de proximité, régionales et locales, et de faciliter l'accès à l'emploi pour tous. Il s'inscrit dans le respect des engagements contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

"Les Hypermarchés Carrefour sont fiers de renouveler avec l'ANPE ce partenariat historique qui développe l'accès à l'emploi pour tous. Notre implication commune dans ce partenariat vient renforcer nos valeurs de proximité et de diversité, qui font de nos magasins des acteurs sociaux de référence au cœur de leur ville" citation de **Guy Yraeta, Directeur des Hypermarchés Carrefour France**

◆ Conforama :

Depuis 2004, Conforama s'engage pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. D'abord dans le cadre d'une convention AGEFIPH/Groupe PPR, puis, pour aller encore plus loin, en signant en janvier 2007, un accord d'entreprise avec l'ensemble des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC). Cet accord, d'une durée de 3 ans, vise à atteindre le taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés d'ici décembre 2009.

Une cellule Mission Handicap a été créée en mai 2007. Elle est composée d'une responsable et d'une chargée de mission qui ont pour objectifs de sensibiliser, soutenir, conseiller et accompagner les actions de recrutement et de maintien dans l'emploi.

◆ Groupe France Telecom - Orange : Mission Insertion Handicap

La **Mission Insertion Handicap**, définit, pilote et met en œuvre la politique nationale d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Elle favorise le recrutement de personnes handicapées par de nombreux partenariats avec des sites internet dédiés, des associations, des institutionnels et la participation à des forums de recrutement spécialisés.

Elle aide les chargés de recrutement et les managers à sélectionner des candidats handicapés correspondant à leurs besoins et à mettre en place ensuite les conditions optimales pour l'intégration de ces nouveaux salariés dans l'entreprise.

Elle finance les aménagements de postes de travail via le Fonds d'Insertion Handicap.

Elle dynamise l'insertion de jeunes handicapés en favorisant les propositions de contrats en alternance ou de stages.

Elle mobilise la Direction des Achats pour maximiser le recours au secteur adapté et soutient la mise en place de partenariats en ce sens.

Enfin, la Mission Insertion Handicap anime un réseau de correspondants handicap dont le rôle est d'assurer un véritable relais dans toutes les entités du Groupe et sur lequel elle s'appuie pour organiser des sessions d'information et sensibilisation intitulée « **Démystifions le handicap** »

◆ Handipacte Casino pour l'emploi des personnes handicapées

En 2006, un accord est signé pour l'ensemble du Groupe. Changer le regard porté sur les personnes handicapées, impliquer l'ensemble des salariés dans une action durable, telles sont les ambitions de ce nouvel accord.

Cet accord se décline autour de 6 axes :

- Recruter et intégrer
- Favoriser la formation et la qualification
- Maintenir en activité
- Renforcer les partenariats avec les EA et ESAT
- Anticiper l'apparition du handicap
- Sensibiliser et communiquer

◆ Le handicap, un engagement prioritaire pour Norauto

Dès 2004, l'entreprise crée la Mission Handicap Norauto dans le but de sensibiliser, conseiller et accompagner les managers dans le recrutement et le maintien dans l'emploi au niveau national.

Norauto s'engage officiellement en faveur de l'emploi des personnes handicapées en 2005 dans le cadre d'une Convention avec l'Agefiph puis signe en avril 2007 un Accord avec ses partenaires sociaux pour 3 ans.

Objectif n°1 : recruter 70 collaborateurs handicapés en CDI d'ici 2009, dans les centres-auto comme dans les services centraux.

Tous nos postes sont ouverts aux personnes handicapées, il n'y a pas de poste « réservé » chez Norauto. Les exigences en termes de compétences et savoir-être sont les mêmes pour tous. Nous prenons bien sûr en compte les contraintes physiques et mettons tous les moyens en œuvre pour une intégration dans les meilleures conditions.

◆ **Mission Handicap Bouygues Telecom : un avenir ouvert à tous les talents**

En signant en 2007 son 2e accord relatif à l'emploi des personnes handicapées, Bouygues Telecom poursuit son engagement en faveur de l'intégration des collaborateurs handicapés.

" L'engagement de Bouygues Telecom pour l'intégration des personnes handicapées est une action initiée de longue date. Nous sommes tous acteurs de cette politique, soit en accueillant un collaborateur handicapé au sein de notre équipe, soit en ayant recours aux entreprises du secteur protégé. Cet accord agréé concrétise l'implication de l'entreprise dans ce domaine. "

Philippe Cuenot, Directeur des Ressources Humaines

Fixé pour une durée de trois ans (2007 - 2009), cet accord marque l'engagement de Bouygues Telecom autour de 4 engagements clés : recruter des travailleurs handicapés sur tous les postes de l'entreprise, adapter leurs postes de travail, sensibiliser ses collaborateurs et accroître la sous-traitance avec les entreprises du secteur adapté.

◆ **Mission Handicap : Donner sa place à chaque compétence**

En 2007, Société Générale a créé sa Mission Handicap pour le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le handicap nous concerne tous

C'est pourquoi Société Générale s'engage pour développer l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre objectif : doubler les recrutements chaque année pendant 4 ans et agir toujours plus pour l'intégration, l'accompagnement et la formation. Un engagement qui passe par des aménagements de temps de travail ou ergonomiques lorsque cela est nécessaire et la volonté d'ouvrir l'ensemble des parcours de formation de l'entreprise.

Une Mission Handicap pour réaliser nos objectifs

Au cœur de cette dynamique, la Mission Handicap agit quotidiennement en sensibilisant et mobilisant l'ensemble des acteurs internes. Et créer les meilleures conditions de travail pour les personnes en situation de handicap.

◆ **La Poste :**

Conformément aux engagements pris lors de l'Accord 2004-2007, plus de 500 recrutements de travailleurs handicapés ont été réalisés entre 2004 et fin 2007.

Le 18 février 2008, La Poste a signé son 4ème accord -avec 4 organisations syndicales (FO, CFDT, CFTC, CGC) -en faveur de l'emploi et des personnes en situation de handicap

8.ESAT et Ent Dunkerquois

Ainsi que :

- ▶ **Leroy merlin**
- ▶ **Adia**
- ▶ **Adecco**
- ▶ **EDF/GDF**
- ▶ **Etc.**

	Activité	Adresse	Capacité
Atelier Paléa	Tapisserie, etc.	19, Bd de la République 59240 Dunkerque 03 28 63 18 00	Nc
ESAT du pôle Est	Travaux d'imprimerie	Rue Paul Claudel 59229 Tétéghem 03 28 65 82 12	245 TH
Atelier Henri IV	Nc	Rue Paul Claudel 59229 Tétéghem 03 28 65 82 12	Nc
Restaurant « Les 3 sabots »	Restauration	Gaerner Straete 59760 Grande-Synthe 03 28 58 01 47	Nc
ESAT du pôle Ouest	Nc	Rue Gaemer Straete 59760 Grande-Synthe 03 28 58 01 40	293 TH
Entreprise Adaptée	Travaux de blanchisserie, différentes prestations de services et nettoyages de locaux.	80, rte de Stendam 59210 COUDEKERQUE BRANCHE 03 28 63 32 95	nc

9. 10 bonnes raisons d'embaucher un TH :

- votre entreprise gagne à recruter des personnes motivées
 - votre entreprise gagne à choisir des personnalités dynamiques
 - votre entreprise gagne à se doter de nouveaux talents
- votre entreprise gagne à recruter des collaborateurs fiables
 - votre entreprise gagne à cultiver l'esprit d'équipe
- votre entreprise gagne à favoriser l'épanouissement de tous
 - votre entreprise gagne à intégrer les différences
 - votre entreprise gagne à valoriser son identité
 - votre entreprise y gagne financièrement
 - votre entreprise gagne à faire le premier pas

10. Discrimination, handicap et emploi :

a. Définition :

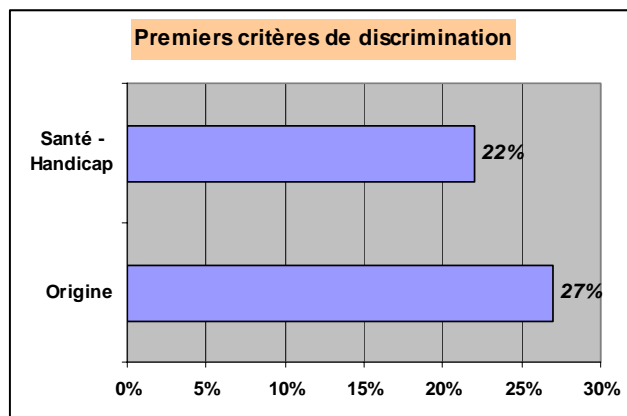
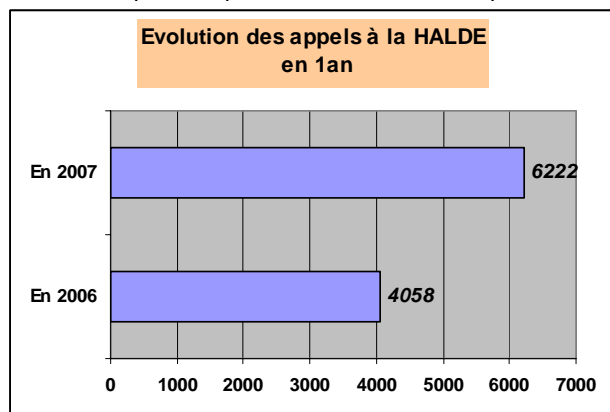
Socialement et pénalement, la discrimination consiste à distinguer un groupe de personnes des autres, et à lui appliquer un traitement spécifique, sans lien objectif avec le critère qui sert à distinguer le groupe.

La discrimination a d'abord été identifiée comme une réduction arbitraire des droits, contraire à l'égalité en droit, et induisant une dévalorisation de certains groupes d'humains.

La discrimination est l'action qui consiste à différencier les éléments d'un ensemble au moyen d'un ou plusieurs critères afin de pouvoir appliquer un traitement spécifique à chaque sous-ensemble ainsi constitué.

b. Quelques chiffres :

La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) a rendu publique son 3^{ème} compte-rendu annuel en date du 22 mai 2008.



De 2006 à 2007, les appels enregistrés ont augmenté de 53% en 1 an.

L'origine reste le 1^{er} critère de discrimination, viennent ensuite la santé et le handicap, et suivent le sexe, l'apparence, l'appartenance syndicale, la religion, etc.

c. La loi :

La protection des personnes contre les discriminations, en raison de leur état de santé ou de leur handicap est complétée par un dispositif qui énumère les principales infractions passibles de peines d'emprisonnement ou d'amende. Il s'agit de la loi n°90-602 du 12 juillet 1990 (JO du 13/07/1990).

Ce dispositif énumère le cadre des comportements réprimés et le détail de leur sanction comme suit :

Refus du bénéfice d'un droit par une autorité privée (2 mois à 1 an d'emprisonnement et/ou 2 000 à 20 000 F d'amendes).

Entrave à l'exercice d'une activité économique par une autorité publique ou une personne privée (2 mois à 1 an d'emprisonnement et/ou 3 000 à 40 000 F d'amendes pour une autorité publique - 2 mois à 1 an d'emprisonnement et/ou 2 000 à 20 000 F d'amendes pour une personnes privée).

Le refus de fourniture d'un bien ou d'un service fondé sur le handicap. loi n°89-18 du 13 janvier 1989 (2 mois à 1 an d'emprisonnement et/ou 2 000 à 20 000 F d'amendes).

d. Solutions :

Contactez la HALDE
Se renseigner

08 1000 5000

www.halde.fr

Par courrier
HALDE
11 rue Saint Georges
75009 Paris

11. Examens et concours :

Article 1 - Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles, bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Article 2 - Ces aménagements concernent tous les examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur organisés par le ministre chargé de l'éducation nationale et le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou par des établissements sous tutelle ou services dépendants de ces ministères.

Ils peuvent concerner toutes les formes d'épreuves de ces examens ou concours, quel que soit le mode d'évaluation des épreuves et, pour un diplôme, quel que soit son mode d'acquisition. Ils peuvent, selon les conditions individuelles, s'appliquer à tout ou partie des épreuves de ces examens ou concours.

Extraits du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'Education Nationale a publié sur le BO du 19 janvier 2006, un décret du 21/12/2005 concernant l'aménagement des examens et des concours pour les candidats présentant un handicap.

Aménagements possibles à demander **par certificat médical à un médecin désigné par la MDPH.**

- ◆ l'accès aux locaux ;
- ◆ L'installation matérielle dans la salle d'examen
- ◆ L'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique ;
- ◆ Le secrétariat ou l'assistance ;
- ◆ Le matériel d'écriture en braille,
- ◆ L'assistance d'un spécialiste d'un mode de communication ;
- ◆ L'adaptation dans la présentation des sujets ;
- ◆ Toute autre mesure jugée utile par le médecin désigné par la CDAPH.

C. Vie quotidienne :

Différents services d'aide existent.

Ménage, repas, repassage, aide à la toilette, sortie d'hospitalisation, aide au coucher, au lever, soins infirmiers particuliers, apports de repas...

1. Aides et services pour la vie quotidienne à domicile :

a. L'ASSAD : (Association de Soins A Domicile)

Une auxiliaire de Vie Sociale intervient à votre domicile un quart d'heure, une demie heure ou plus en fonction de vos besoins. De façon ponctuelle, de façon régulière ou la nuit.

L'ASSAD, un problème des solutions....

Pour tous renseignements, téléphonez au 03 28 65 86 66.

- 6, rue de Furnes
59240 DUNKERQUE
- 12, rue de Séchelles
59140 DUNKERQUE

Mail : assaddunkerque@wanadoo.fr

Tarif pour avoir une aide à domicile chez soi : 18€/h.

Bénéficiaires :

- personnes titulaires de la carte d'invalidité

Financement : - A.C.T.P. (Allocation Compensatrice Tierce Personne) avec ou sans participation de l'utilisateur.

- P.C.H. (Prestation de Compensation Handicap)
- A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) avec ou sans participation de l'utilisateur.
- Participation complète de l'utilisateur.

b. L'ADAR : (Aide à Domicile en Activités Regroupées)

Adresse :

**32, quai des Hollandais
59140 DUNKERQUE**



03 28 66 82 96

www.adar-agardom-dunkerque.com

adaragardom@wanadoo.fr

Conseil futé : Pour leur téléphoner, allez sur leur site, et cliquer sur l'icône « Cliquez pour appeler », l'appel est gratuit !)



- Priorité à la personne
- Respect des valeurs éthiques
- volonté constante de s'adapter et d'anticiper



Certaines caisses, comme la CAF, la CPAM, les CCAS, les Mutuelles, le Conseil général du Nord par exemple, peuvent vous aider à financer ces services.

2. Les appartements d'évaluation de l'APAHM :

L'APAHM possède, actuellement, 6 appartements d'évaluations meublés et équipés. Ces appartements sont adaptés, accessibles et, 4 d'entre eux, sont domotisés. Les personnes prises en charge par le Service développent et perfectionnent leurs capacités à vivre de manière autonome, pendant une période de 12 mois environ. Cette durée de prise en charge dépend aussi du temps nécessaire à la recherche du logement futur.

Une fois la sortie réalisée, l'accompagnement social est poursuivi de manière plus ponctuelle de façon à assurer une bonne transition entre l'appartement d'expérimentation et le milieu ouvert.

L'entrée dans un appartement d'évaluation va de pair avec l'acceptation d'un suivi au quotidien. Ce suivi est assuré par les « maîtresses de maison ». Leurs actions sont diverses et variées

- aide à la préparation de menus, de repas
- aide à l'hygiène
- aide à la gestion d'un budget, de courrier administratif
-

Ces interventions serviront à l'évaluation des besoins et au choix de vie de la personne.

En 2005, **12 personnes handicapées** auront bénéficié d'un accompagnement dans les appartements d'évaluation.

3. Le service téléalarme :



Qu'on soit âgé ou handicapé, une chute est vite arrivée. Que faire quand on est seul et isolé de tous ? Le service Téléalarme. ! Il s'agit simplement d'un pendentif que l'on met autour du cou ou d'une montre et en cas de chute, il vous suffit d'appuyer sur le bouton pour que les secours soient prévenus. Dès lors, ils appelleront chez vous et si personne ne répond, ils se déplaceront directement chez vous.

Au préalable, vous aurez rempli un dossier en y faisant figurer les coordonnées des personnes de votre entourage (voisins, famille, médecin traitant...) au cas où, lors de votre appel, vous ne pouvez répondre au personnel d'écoute.

Pour la somme de 15,85 Euros/mois, vous et votre entourage pourrez avoir l'esprit tranquille. Pour tous renseignements, un numéro vert : 0 800 541 641.

La tranquillité, c'est simple comme la télé-alarme !

Vous pouvez également trouver d'autres aides auprès des CCAS et des mairies de quartiers.

4. Mairie, mairies de quartiers et CCAS :

Vous trouverez un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dans chaque commune. En général, ce service est un service de la mairie la mairie. Ce centre peut se révéler très utile lorsque l'on est perdu face à certaines situations (financières, administratives,...), il nous oriente, nous conseille et nous aide.

Pour les publics disposant de très faibles ressources, le CCAS peut accorder des aides financières. Ces dernières sont décidées par une commission et à partir d'un règlement fixant les critères d'attribution.

Concernant tout particulièrement la personne handicapée, on peut se rendre dans le CCAS de sa ville pour demander certaines aides, si on ne sait pas précisément où les demander ou si on n'a pas envie de multiplier les déplacements.

Il peut nous fournir les formulaires à remplir pour faire des demandes d'allocations, comme l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne), l'APL (Allocation Personnalisée au Logement), nous fournir un formulaire pour bénéficier du service Handibus, faire des demandes de logements, nous fournir les formulaires de la MDPH pour demander une orientation professionnelle, par exemple, ou demander une carte d'invalidité. Une liste d'aides ménagères est, également, disponible au CCAS.

5. Chiens guides d'aveugles :

Pour obtenir un formulaire de demande de chien guide, il faut s'adresser au seul centre du Nord, à **Association Chiens Guides d'Aveugles - Centre Paul Corteville** (créée en 1958)



Le chien guide d'aveugles est remis gratuitement. Le délai d'attente entre la demande et la remise du chien varie entre 1 an et 1 an 1/2.

Le chien guide a la gratuité dans les transports en communs (train, avion, bus,...)

Le chien apprend à éviter tout ce qui est un danger pour son maître. Les différents obstacles, comme les trottoirs, trous, excréments de chiens, piétons... Il apprend aussi à repérer et à signaler les marches d'escaliers, les portes, sièges, les entrées de métros, les abris de bus, les boîtes aux lettres et les cabines téléphoniques.

SantéVet : l'assurance-santé de votre chien

SantéVet rembourse 100% de vos frais vétérinaires. Vous bénéficiez également d'une visite annuelle de bilan de santé, vaccinations, soins et traitements antiparasitaires inclus. Carnet de santé en ligne pour vos déplacements et service d'urgences.

www.santevet.com

Lien sponsorisé

Croquettes et accessoires pour chien sur zooplus.fr

Aliments et accessoires pour chiens : 5EUR de réduction de bienvenue et livraison gratuite à partir de 39EUR.

www.zooplus.fr

Lien sponsorisé

La gratuité est une tradition devenue principe statuaire. Elle favorise le suivi du Chien Guide d'Aveugle mais, surtout, elle permet à tout aveugle de pouvoir bénéficier d'un chien, quels soient ses moyens financiers.

Mais, on notera aussi l'existence d'une autre catégorie de chiens aidant : **les chiens d'assistance de personne handicapée.**

Capables d'exécuter plus de **50 ordres**, ces chiens apportent à leur maître soutien et réconfort. Ils sont de précieux compagnons sur la voie de l'indépendance.

- ramasser au sol lunettes, stylo, pièces.....
- apporter le téléphone, les clefs.....
- effectuer des transactions à un comptoir,
- ouvrir et fermer les portes,
- allumer et éteindre la lumière,
- solliciter l'assistance d'une tierce personne,
- et bien d'autres choses encore.



Il existe un centre de formation de chiens d'assistance dans la région Nord-Pas-de-Calais :

**Centre Régional d'Information et d'
Education Canine du Nord Pas-de-
Calais
Route d'Hersin.
62530 SERVIN**

En ce qui concerne la nourriture et les soins dispensés à l'animal, une demande de PCH est possible. En effet, parmi les différentes aides couvertes par cette allocation, on trouvera « l'aide animalière ».

6. Les papillons Blancs :

Activité :

L'association des Papillons blancs de Dunkerque se veut être une instance où chaque famille trouve accueil, aide, conseil et où l'intérêt des enfants, des adolescents et des adultes handicapés mentaux ainsi que leurs famille, est pris en compte.

**Adresse : 17, rue de la Verrerie
59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 61 78 83
Président : Mr Pascal DUYTSCHÉ
Mail : pbdk@free.fr
Site www.udapei59.org**

Cette association se présente comme le centre de plusieurs services : vie sociale et hébergement, éducation et petite enfance, activité professionnelle.

7. La téléphonie mobile :

Le téléphone portable est une grande mode aujourd'hui. De plus en plus de personnes en ont un.

Pourquoi une personne handicapée en serait-elle privée à cause de son handicap ?

Qu'il soit auditif, visuel, sensoriel ou moteur, France Télécom a, désormais, solution à tout type de handicap.

Pour découvrir toutes les possibilités qui vous sont proposées, je vous conseillerai d'aller visiter le site de France Télécom :

<http://www.agence-francetelecom.com>

Dans la catégorie « Particuliers », cliquez sur l'icône « Solutions handicap » et vous trouverez les solutions proposées pour chaque handicap.

8. Livraison des courses :

Quand on est en situation de handicap, on n'a pas toujours la possibilité de conduire une voiture et, pour faire ses courses, cela pose souvent des problèmes.

Une personne handicapée pourra se rendre au marché ou faire quelques achats chez l'épicier du coin mais, en ce qui concerne les gros volumes comme les packs d'eau et de lait, comment faire ?

A cela, plusieurs solutions s'offrent à vous. Si vous avez la chance de pouvoir bénéficier de l'aide de la famille ou d'un proche, tant mieux ! Sinon, il y a :

- La livraison à domicile :

Soit vous vous rendez dans le magasin, vous faites vos courses et vous demandez à être livrés, soit vous passez commande par téléphone.

• <u>MATCH</u> Avenue de Rosendaël 59240 DUNKERQUE 03 28 66 07 49	Livraison gratuite pour un minimum de 80€ d'achats. Livraison à 7€ pour un montant inférieur à 80€.
• <u>ATAC</u> Dans le CentreMarine Rue des Fusillés Marins 59140 DUNKERQUE 03 28 51 69 00	Prix de la livraison : 8€ Délai : 2 jours
• <u>MONOPRIX</u> 9, place de la République 59140 DUNKERQUE 03 28 59 01 11	Prix de la livraison : 0€ pour 50€ d'achat minimum.

<ul style="list-style-type: none"> • <u>BOULANGER</u> <p>Centre Commercial Auchan 59760 GRANDE-SYNTHÉ 03 28 21 70 70 www.boulangier.fr</p>	<p>Prix de la livraison : 0€ pour 60€ d'achat minimum.</p>
--	--

- Achats en ligne :

Une autre solution encore plus simple.



Il existe un site sur Internet. www.houra.fr
C'est un moyen simple de faire ses courses en ligne et d'être livré chez soi, le jour et l'heure souhaité. On y trouve tous les produits de CORA, produits frais,

épicerie, cave, animaux, maison, déco, entretien, bébé, hygiène, boissons, produits bio, produits du monde, loisirs et un service de location de DVD. La livraison est de 13,95€ pour une commande minimale de 75€.

Telemarket.fr
Le 1^{er} Supermarché online



Toute France (hors Paris et sa région)		Tarif Unique	9,90 €
-carnet de 10 livraisons	5,90 €/ livraison (soit 59 € au total)	Livraisons illimitées (forfait Market Pass)	14,70 €/ mois

Le Minimum de commande est de 40€ et si la commande est inférieure à 80€, un supplément de 4,80€ est à rajouter au tarif de livraison.

9. La culture et les personnes sourdes :

Voici un site qui a pour vocation de faciliter aux personnes sourdes l'accès à la culture, à l'information et à l'emploi. Il s'organise autour de huit univers qui trouvent un équilibre entre le traitement de l'actualité, l'information culturelle et générale du monde de la surdité et les informations pratiques, tout ce qui touche à la vie quotidienne. www.websourd.org

J'ai visité un autre site qui, de mon avis extérieur, pourrait se révéler très utile pour les personnes sourdes. www.guidecaro.com

Caroline Mittane, fondatrice de Guidecaro :

Il y a 2 offres : des services de centre de relais téléphonique et des services d'écrivain public. Un sourd qui a besoin de faire une demande, passe par le

site de GuideCaro, ou par sms, ou par fax, ou par webcam.
Ce que l'on ne sait pas très bien c'est que les sourds ont beaucoup de difficultés d'écriture et de lecture, ils n'osent pas envoyer leur courrier donc ils nous l'envoient et on corrige.

Mme Brizard abonnée novembre 2005 :

"C'est nouveau et c'est vraiment formidable pour les personnes sourdes. Pour moi GuideCaro c'est mon téléphone. Sans GuideCaro je ne sais pas comment faire, je n'ai pas de famille qui habite près de chez moi donc je dois demander aux voisins et franchement ça c'est pas possible."

Guidecaro présente également les informations, propose un chat, un forum, des petites annonces et des offres d'emploi pour personnes sourdes.

10. Les services d'aide :

a. Le SAMO :

Le SAMO (Services et Actions en Milieu Ouvert) accompagne l'adulte handicapé mental vivant en milieu ouvert avec l'objectif d'une réponse globale à ses besoins : travail, habitat, orientation et formation professionnelle, vie familiale et relationnelle, accompagnement de la famille, prise en compte de l'environnement socio-économique.

Les actions sont individualisées en fonction des demandes et des besoins particuliers de chaque personne et font l'objet d'un contrat. Elles sont régulièrement évaluées.

L'une des missions est donc l'accompagnement en milieu ordinaire de travail

**SAMO (Services et Action en
Milieu Ouvert)**
7 rue de Beaumont
59140 DUNKERQUE
03 28 66 04 80

11. La conférence nationale du handicap :

Le 10 juin 2008, à Paris, s'est tenue la 1^{ère} conférence nationale du handicap. En effet, l'article 3 de la loi du 11 février 2005 prévoit expressément tous les trois ans une conférence nationale du handicap afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées.

Tel était l'objectif de la Conférence nationale du 10 juin 2008 qui fut ouverte par le Président de la République et où intervinrent les différents ministres en charge de la politique du handicap.

Sous la conduite d'un comité de suivi, présidé par Mme Valérie LETARD, secrétaire d'Etat à la Solidarité et animé par M. GOHET, Délégué

interministériel aux personnes handicapées (DIPH), sept groupes d'appui technique sont mobilisés autour d'une large diversité d'acteurs : administrations concernées, associations, organismes professionnels, instances consultatives prévues par la loi, ainsi que les collectivités territoriales, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie), les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), etc.

Ces groupes d'appui technique, conçus comme des laboratoires d'idées au sein de la DIPH, mettent actuellement la dernière main aux travaux préparatoires de cette conférence qui portera sur les thèmes suivants :

- ▶ **accessibilité et nouvelles technologies de l'information**
- ▶ **compensation**
- ▶ **MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)**
- ▶ **éducation, scolarité, formation**
- ▶ **emploi, ressources**
- ▶ **établissements et services spécialisés**
- ▶ **poly-handicaps et handicaps rares**

La loi prévoit, à l'issue des travaux de la conférence et après consultation du CNCPH (Conseil National Consultatif auprès des Personnes Handicapées), que le Gouvernement dépose, sur le bureau des assemblées parlementaires, un rapport sur la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des personnes handicapées et l'évolution de leurs conditions de vie.

a. Le bilan :

Le bilan de cette loi est considéré comme positif.

La politique du Gouvernement en faveur du handicap doit néanmoins se poursuivre afin, tout d'abord, de parachever la mise en œuvre de la loi, certains de ses volets devant être améliorés :

- ▶ **le statut des Maisons départementales du handicap (MDPH) sera revu ;**
- ▶ **la prestation de compensation du handicap fera l'objet d'adaptations pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.** Ces adaptations seront précédées de travaux d'expertise et d'une concertation approfondie avec les conseils généraux ;
- ▶ au titre de la solidarité nationale, **un plan pluriannuel est lancé pour permettre d'engager la construction de plus de 50 000 nouvelles places dans les établissements et services spécialisés**, dont 30 000 seront effectivement en service dès 2012.

Le Gouvernement entend ensuite mettre l'accent sur des orientations de nature à favoriser une meilleure intégration des personnes en situation de handicap dans la société :

- ▶ en matière de scolarisation, l'objectif est de permettre à tous les enfants handicapés dont les parents le souhaitent d'être scolarisés dans les écoles de droit commun, tout en renforçant les places en services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), en décroissant l'éducation ordinaire et l'éducation adaptée et en ouvrant davantage l'enseignement supérieur aux étudiants handicapés ;
- ▶ s'agissant des ressources et conformément à l'engagement pris par le Président de la République, **l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera**

augmentée de 25 % d'ici 2012. Cet effort de la solidarité nationale (1,4 milliard d'euros) s'accompagnera d'une clarification des conditions d'accès à l'allocation.

Les mécanismes de cumul entre allocation et revenus d'activité seront réformés afin de rendre ce dispositif plus incitatif pour les personnes handicapées qui accèdent à un emploi. Les compléments de ressources seront destinés en priorité aux personnes handicapées durablement éloignées de l'emploi ;

► dans le domaine de l'emploi, **l'État a proposé un pacte national pour l'emploi dans lequel il s'engage à mieux repérer et accompagner les personnes handicapées dans leur projet professionnel, à renforcer leur formation et à aider les employeurs à recruter ;**

► **un nouvel élan sera donné au chantier de l'accessibilité en valorisant les bonnes pratiques et en accélérant la mise en place de plans d'accessibilité.**

Les entreprises seront accompagnées dans la mise en accessibilité de leurs locaux dès lors qu'elles engageront des salariés handicapés. L'accès aux nouvelles technologies sera facilité par la généralisation du sous-titrage, le développement de l'audio-description pour les non-voyants et le lancement, au premier semestre 2009, d'un premier centre-relais pour les malentendants. Cette conférence, qui a réuni tous les acteurs associatifs et institutionnels du handicap, confirme le caractère prioritaire de la politique menée en faveur des personnes handicapées

b. Les personnes sourdes ou malentendantes :

► **Éducation et scolarisation des jeunes sourds :**

Alors que se prépare la prochaine rentrée scolaire et pour la quatrième année consécutive depuis la promulgation de la loi, le projet linguistique des jeunes sourds n'est toujours pas pris en compte par l'Éducation nationale. Enseignement bilingue et codage en langage parlé complété, selon les choix, doivent être garantis par des professionnels qualifiés en nombre suffisant. Cette ignorance manifeste d'une disposition de la loi n'est plus acceptable et doit être surmontée par une programmation pluriannuelle.

La qualité de la scolarisation des jeunes sourds suppose par ailleurs que les parents soient accompagnés dans un cadre neutre dès l'annonce de la surdit , afin qu'ils soient informés des choix qui leur sont proposés et formés à la communication avec leur enfant sourd.

► **Accessibilité téléphonique :**

Pour que téléphoner ne soit plus inaccessible aux personnes sourdes, l'Unisda (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Défici t Auditif) demande la mise en place de centres relais téléphoniques qui assurent simultanément l'intermédiaire entre les personnes sourdes et leurs interlocuteurs entendants, soit par une traduction vidéo en Langue des Signes, soit par une transcription écrite rapide. Ces centres relais téléphoniques sont indispensables à l'autonomie et à la sécurité des personnes sourdes ou malentendantes, dans leur vie sociale, personnelle et professionnelle.

Les associations de l'Unisda relèvent avec satisfaction la publication d'un décret prévoyant un centre de traitement et d'orientation des appels d'urgence des personnes sourdes.

► **Accès à l'information :**

Des progrès certains ont été observés et appréciés en ce qui concerne l'accessibilité des programmes télévisés, puisqu'ils sont davantage sous-titrés.

La nouvelle obligation prévue par la loi du 11 février 2005 y contribue, et l'implication des chaînes et du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) lors des campagnes électorales de 2007 a permis l'accélération de ce mouvement. En revanche, la Langue des Signes reste absente des écrans et des objectifs des chaînes publiques. L'Unisda demande qu'au moins le journal télévisé quotidien du 20 heures soit également accessible en Langue des Signes et que les engagements du groupe France Télévision soient confirmés, au-delà du débat actuel sur leur financement.

Les associations souhaitent par ailleurs que le sous-titrage soit disponible sur les récepteurs de télévision dans les établissements recevant du public (cafés, hôtels, hôpitaux, transports, etc.).

► **Une programmation pluriannuelle doit par ailleurs prendre en compte l'accès des étudiants sourds à l'enseignement supérieur,**

l'accompagnement des personnes qui deviennent sourdes, l'accueil et la prise en charge des personnes sourdes vieillissantes, la compensation du handicap et la prise en charge des aides techniques et humaines, l'accès à la culture par le sous-titrage des films français en salles de cinéma, en DVD et en VOD, l'accessibilité visuelle de tous les dispositifs d'alerte et de secours, l'accès aux juridictions, aux services de soins et à l'ensemble des services publics, l'équipement des lieux publics en boucles magnétiques.

Un programme est également nécessaire pour développer les formations aux métiers de la communication accessible : interprètes en Langue des Signes Française, codeurs en langage parlé complété, techniciens de la transcription écrite simultanée.

Les associations membres de l'Unisda et leurs partenaires ont travaillé pendant plusieurs mois sur des propositions de mesures qui ont été soumises au gouvernement.

La mise en œuvre de ces mesures garantira à la loi du 11 février 2005 son effectivité et contribuera à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes sourdes ou malentendantes.

L'Unisda souhaite que les décisions qui pourraient être annoncées par le gouvernement lors de la conférence nationale du handicap aillent dans ce sens et qu'elles ouvrent de nouvelles perspectives, au-delà du seul bilan de l'application de la loi.

Jérémy Boroy, Président de l'Unisda et l'AFIDEO

D. Administration :

1. Les banques :

NOUVEAU

Le Crédit Agricole innove....

- Le Crédit Agricole accueille et conseille les personnes sourdes.
- Le Lundi sur RDV
Téléphone : 0 810 000 535



BANQUE	ACCESSIBLE AUX FAUTEUILS ROULANTS	
	OUI	NON
- <u>Société Générale</u> 2, Bd Ste-Barbe 59140 DUNKERQUE	X	
- <u>BNP Paribas</u> 6, Bd Ste-Barbe 59140 DUNKERQUE	X	
38, pl. Turenne 59240DUNKERQUE	X	
- <u>Crédit Foncier de France</u> 26, Bd Ste-Barbe 59142 DUNKERQUE	X	
- <u>Fortis Banque</u> 17, Bd Ste-Barbe 59140 DUNKERQUE	X	
- <u>Axa Banque</u> 57, av Faidherbe 59240 DUNKERQUE		X
- <u>Banque Scalbert Dupont</u> 33, pl. Turenne 59240 DUNKERQUE	X	
1395, av de Rosendaël 59240 DUNKERQUE		X
- <u>Crédit Mutuel</u> 15, pl. Palais de Justice 59140 DUNKERQUE		X

- <u>HSBC</u> 44, Bd Alexandre III 59140 DUNKERQUE	X	
- <u>BNP</u> 33, pl. de la Vallée des Roses 59240 DUNKERQUE	X	
- <u>Caisse d'Epargne de Flandre</u> 1344, av de Rosendaël 59240 DUNKERQUE	X	
29, pl. Turenne 59240 DUNKERQUE	X	
39, pl. de la République 59140 DUNKERQUE	x	
- <u>Crédit Agricole</u> 5, pl. Jean Bart 59140 DUNKERQUE	X	
40, rue Paul Machy 59240 DUNKERQUE		x
- <u>Crédit Coopératif</u> 3, rue président Wilson 59375 DUNKERQUE		X (possible avec aide)
- <u>Crédit du Nord</u> 36, Bd Alexandre III 59140 DUNKERQUE	X	

2. La poste :

La poste est bien aménagée. Un plan incliné permet d'y accéder sans trop de difficultés pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Tous les guichets sont à hauteur adéquate et les personnes à mobilité réduite sont même prioritaires pour passer aux guichets.



3. La mairie :

Depuis environ 7 ans, un ascenseur a été installé à la mairie de Dunkerque, son accès en est donc facilité.

Une fois dans l'établissement les étages sont accessibles aux fauteuils roulants par un ascenseur qu'une hôtesse d'accueil se fera le plaisir de vous indiquer. Il faut le demander car il n'est pas visible de l'accueil.

A l'arrière de la mairie se trouve le service insertion (professionnelle), qui est aussi totalement accessible (rampe d'accès, service de plein pied).

(Se reporter à la page 17 « Mairie, mairies de quartiers et CCAS)

A la mairie, se rattachent les CCAS.

Chaque quartier à sa mairie, et donc chaque quartier a son CCAS. Des sortes de caverne d'Ali Baba. On y trouve tous les services sociaux en 1 seul endroit... Pratique !

- demande de dossiers divers (CAF, MDPH, APL, carte d'invalidité, RQTH, AAH...)
- demande d'abonnement au service Handibus
- demande d'aide financière
- offres d'emploi

.....

Ils ont déjà tous les formulaires, il suffit de les compléter et le CCAS s'occupe de l'envoyer au destinataire ! La tâche nous est simplifiée et conseillée.

4. La CUD :

Au niveau de la Communauté Urbaine, aucun problème ne se pose : un ascenseur permet un accès à l'accueil du bâtiment, et à l'intérieur, un autre dessert tous les étages.

Petit conseil d'amie frigorifiée, l'hiver, retirez vos gants avant d'appuyer sur le bouton d'étage sinon vous risquez d'attendre longtemps, l'ascenseur ne bougera pas !

5. La CAF :

La CAF est, elle, totalement accessible. Un petit ascenseur permet aux personnes handicapées d'accéder au cœur de la CAF.

6. La CPAM :



Plusieurs annexes de la Sécurité Sociale s'agglutinent autour d'une seule centrale au cœur de Dunkerque. Chaque quartier a donc son annexe.

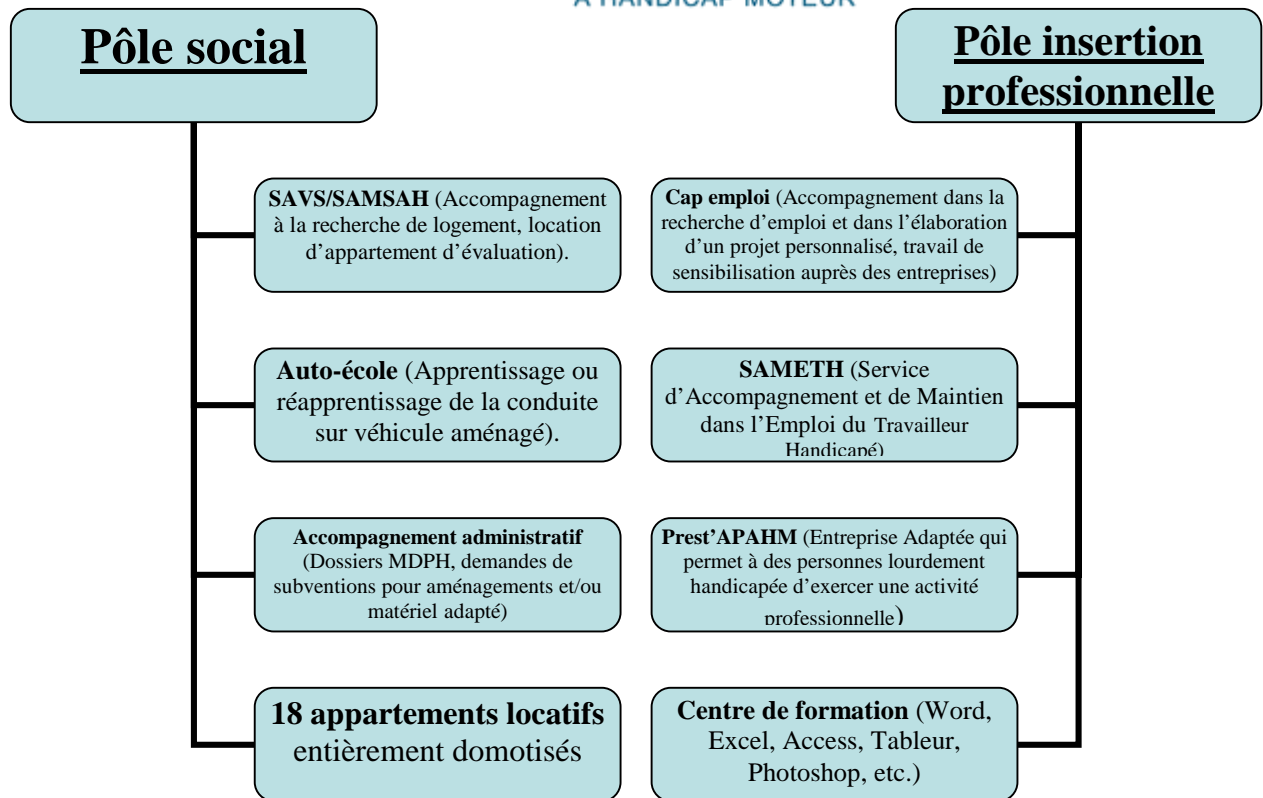
7. L'APAHM :

Rien ne vaut l'APAHM pour tous nos problèmes concernant le handicap.

Le rôle principal de cette association est d'accompagner la personne handicapée dans tous ses projets de vie et la rendre progressivement la plus autonome possible.

L'APAHM ne cesse d'être sollicitée et le taux de fréquentation ne cesse d'augmenter au fil des ans.

Le demandeur reste co-auteur de son projet de vie, mais l'APAHM nous soutient moralement et matériellement.

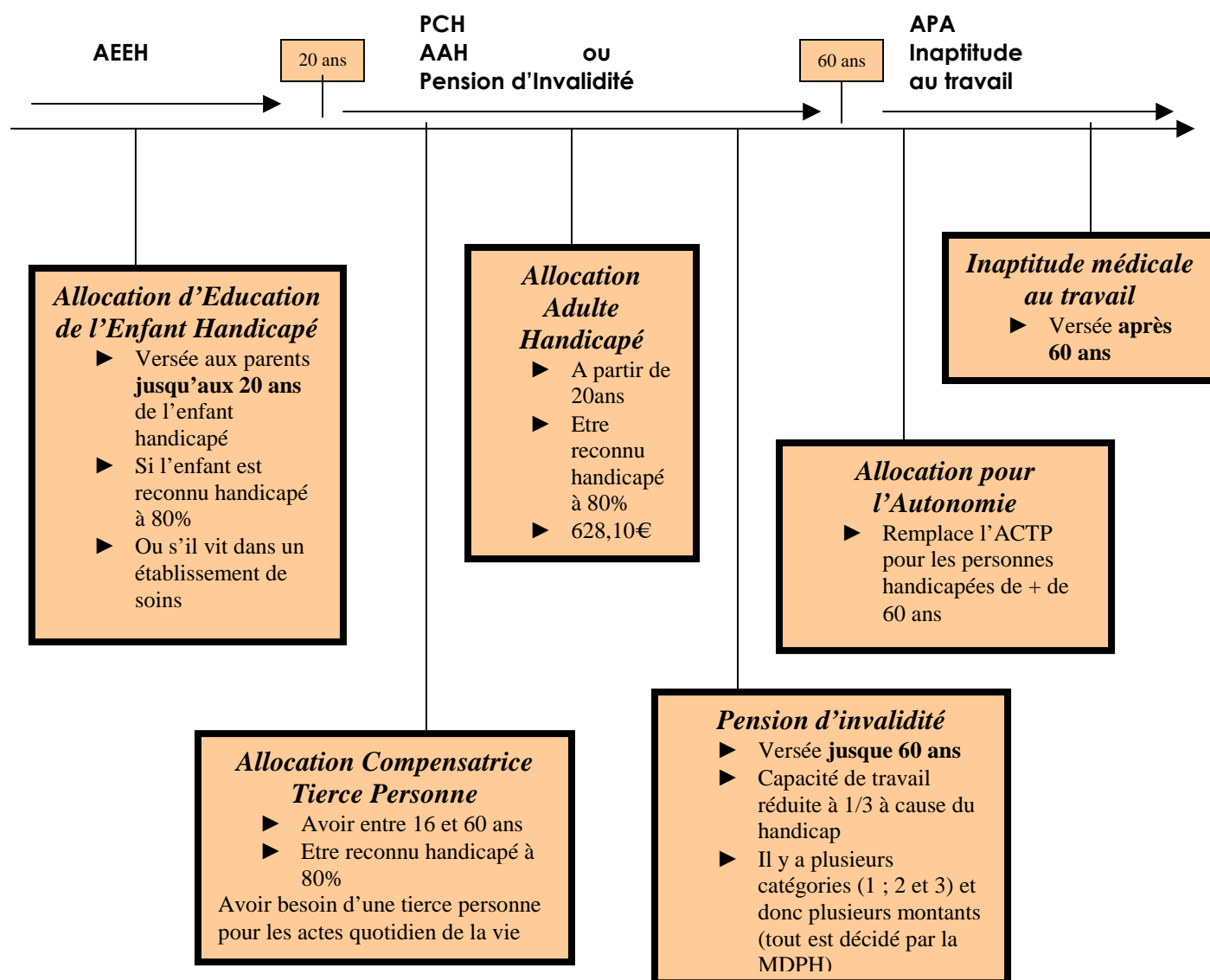


L'APAHM possède déjà tous les formulaires de demandes, les remplis avec nous et renvoie le tout à la MDPH. Malgré tout, l'APAHM poursuit son suivi en s'occupant des relances et de l'actualisation de notre dossier.

Depuis le mois de janvier 2008, l'APAHM accueille l'association Handisport HLD.

HANDISPORT
LITTORAL
DUNKERQUOIS

8. Les aides financières :



E. Transports :

Pouvoir se déplacer constitue, pour toutes personnes, une condition fondamentale d'indépendance.

Même avec un handicap moteur important, une personne peut conduire un véhicule, à la condition d'y apporter les aménagements nécessaires (frein et accélérateur au volant, regroupement de commandes au volant, pédale d'accélérateur à gauche, etc.) et de passer un permis aménagé.

Toutefois, si vous n'êtes pas en capacité de passer votre permis de conduire, il existe d'autres moyens de transport adaptés à chaque personne et à chaque handicap.

- | | |
|------------|--------------|
| ◆ Le bus | Voir page 23 |
| ◆ Handibus | Voir page 24 |

1. La voiture :

Quand on parle moyen de locomotion, on pense au plus pratique et au plus commode : la voiture. Mais, quand on est une personne handicapée, l'acquisition du permis et de la voiture adéquate n'est pas toujours chose aisée.

a. Le permis de conduire :

Pour cela, l'APAHM est à votre disposition pour répondre à vos questions. Son service auto-école propose aux personnes à handicap moteur lourd ou léger d'apprendre ou de réapprendre à conduire en mettant à leur disposition des véhicules et équipements adaptés, ainsi qu'une formation personnalisée. Il y a donc 2 sortes de service :

1. la régularisation (pour ceux qui possèdent déjà le permis de conduire et qui réapprennent suite à un accident) et
2. le passage du permis de conduire pour les débutants.



Ce service auto-école est constitué d'une monitrice, de 2 ergothérapeutes, d'une secrétaire et d'un médecin de Rééducation Fonctionnelle.

Ce service s'adresse à un large type de handicaps.

- aux personnes amputées soit du ou des membres supérieurs ainsi que du ou des membres inférieurs

- aux personnes hémipariétiques
 - aux personnes atteintes de sclérose en plaques
 - aux personnes tétrapariétiques
 - aux personnes parapariétiques
 - aux personnes infirmes moteurs cérébraux
- (Cette liste n'est pas exhaustive)

Le passage du permis se déroule en plusieurs étapes :

(Attention : ce déroulement ne s'applique qu'à l'APAHM)

- Une évaluation gratuite avec la monitrice et l'ergothérapeute (sur petites routes tranquilles afin d'évaluer les capacités à la conduite automobile de la personne handicapée et afin également de déterminer les aménagements nécessaires pour conduire un véhicule.
- Si l'évaluation de conduite est positive, la personne passera une visite médicale (organisée par l'APAHM).
- Pour un 1^{er} permis, passage du code, entraînement à la conduite, puis présentation devant l'inspecteur à Dunkerque. En cas de régularisation, entraînement sur un véhicule aménagé de l'APAHM, puis présentation devant l'inspecteur aux permis de conduire à Lezennes avec le véhicule de l'APAHM.
- Après obtention du permis, il faudra prendre rendez-vous auprès du Service Social de l'APAHM afin d'obtenir, éventuellement, des aides financières pour l'aménagement du véhicule. Le Service Social vous demandera un devis de différents équipements nécessaires, mais **il faut impérativement avoir le permis avant de commencer tous travaux.**

b. L'aménagement du véhicule :

Passer le permis est une chose mais, le passer en ayant un handicap moteur en est une autre. Le véhicule n'est pas forcément adapté à votre pathologie (pédales aux pieds, volant pas toujours facile à manier, frein à main sur le côté ...), c'est pourquoi il faut l'aménager (commandes au volant, boîte automatique, poignet au volant, freins, soit au pied soit un poignet sous le volant...). L'équipe de l'APAHM est là pour vous aider à trouver les aménagements qui vous conviennent. (Ce service est proposé gratuitement par l'APAHM : se renseigner auprès du service auto-école).





c. Tarifs :

Vous allez me dire, tout cela est bien joli, mais quel en est le coût ? Existe-t-il des aides financières ?

S'il s'agit d'une régularisation, la personne n'aura rien à payer, par contre, pour passer le permis, il y a 2 catégories de personnes.

Si la personne est étudiante ou à la recherche d'un emploi, c'est elle qui devra financer son code et ses leçons de conduite.

Si la personne a un contrat de travail (que ce soit CDI, CDD, Contrat de qualification ou d'apprentissage), des aides financières sont alors possibles. Si elle justifie qu'un véhicule est nécessaire pour se rendre à son travail parce qu'elle ne peut pas prendre les transports en communs (pour cause d'horaires non adaptés, par exemple), l'AGEFIPH, peut lui verser jusqu'à 990 Euros maximum.

Pour les autres, l'heure de conduite est, actuellement, à 32€.

d. Le macaron :

Une fois toutes ces opérations réussies, un dernier accessoire se révèle de grande utilité. Le macaron. Il s'agit d'un petit sigle handicapé à mettre sur le pare-brise afin de pouvoir bénéficier des places réservées aux personnes handicapées sans avoir de problèmes. Pour se le procurer, il suffit d'en faire une demande auprès de la MDPH.



2. Le bus :

Dunkerque bénéficie d'un grand réseau de bus qui dessert toute la région dunkerquoise et va même jusqu'à la frontière Belge.

a. Accessibilité :

Malheureusement, tous ne sont pas accessibles aux fauteuils roulants. S'ils le sont de plus en plus en plus, certains font encore exception. Il suffit de regarder s'il a le logo « handicapé ». Petit astuce, les bus rehaussés sur le toit (bus fonctionnant au gaz naturel) sont toujours accessibles. C'est plus facile à

voir de loin. Si tel est le cas, faites signe au chauffeur pour l'avertir que vous êtes là ou appuyez sur le logo « handicapé », près de la porte du milieu, et le chauffeur descend alors une rampe facilitant l'accès aux fauteuils roulants. Un endroit nous est même réservé au devant du bus. Si la rampe ne fonctionne pas, ce qui arrive parfois, demandez de l'aide pour monter votre fauteuil dans le bus ou des personnes de bonne volonté vous le proposeront d'elles-mêmes.

Seule, toute la ligne 3 est totalement accessible mais de plus en plus de bus sont équipés. D'ici la fin de l'année, 80% des bus seront accessibles.

La première fois que j'ai dû prendre le bus seule avec mon fauteuil, j'étais très stressée et paniquée mais, tout s'est formidablement bien passé. En règle générale, les gens sont respectueux et aimables, mais seulement, il faut l'être aussi avec eux ! Logique...

b. Tarifs préférentiels :

Un ticket de bus coûte 1,30€, il est valable pour un trajet. Pour ceux qui voyagent beaucoup dans la journée, il y a le ticket journée. Il vaut 2,60€ et est valable toute la journée autant de fois que vous le voulez.

En parallèle à cela, il existe des tarifs préférentiels pour une certaine catégorie de personnes handicapées utilisant les services des bus.



Si vous êtes reconnu handicapé à un taux minimum de 80%, il vous est possible d'obtenir une carte vous offrant la gratuité de ces transports durant 1 an à renouveler tous les ans. Pour cela, rien de plus simple. Il vous suffit d'aller à la CUD, muni de votre carte d'invalidité, d'une photo d'identité et d'un justificatif de domicile, d'aller au service transport et une gentille dame vous fera votre carte. Ensuite, à vous la liberté sans frais ! Très intéressant....

3. Handibus :

Si le bus ne vous convient pas non plus, il y a le service Illico Handibus.

a. Service proposé :

Une fourgonnette (de DK'Bus Marine) ou un taxi vous prend chez vous et vous dépose là où vous désirez vous rendre. Un service porte à porte très pratique et appréciable.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il vous suffit de retirer un dossier chez Dk'Bus Marine – Rue de l'Abattoir – BP63 – 59944 Dunkerque ou d'aller dans un CCAS et demander un dossier.

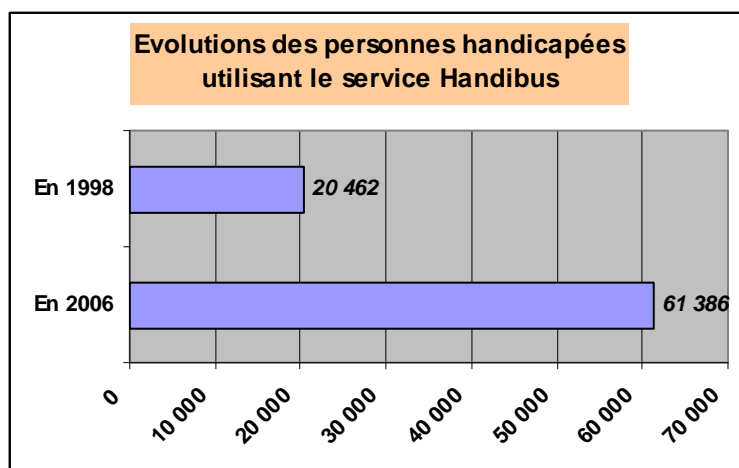
Papiers nécessaires : carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80%.



Après examen et acceptation de votre dossier par la Fédération des Handicapés Moteurs de Flandre Maritime (FHFM), vous bénéficierez de la carte de transport Handibus, après une adhésion de 2 Euros auprès de la FHFM.

Illico Handibus fonctionne 7/7 jours de 7h00 à 21h00.

Pour utiliser ce service, il suffit de téléphoner au 0 800 175 177 entre 8 jours et ½ journée avant le trajet afin de le réserver.



Source : Le mag' – juin 2007

La fréquentation du service Handibus ne cesse de croître au fil des années.

Cet usage ne représente que 30% de personnes en fauteuil roulant. En effet, du fait des aménagements réalisés par la ville de Dunkerque (rampes d'accès et quais de bus rehaussés), l'accès aux bus s'en trouve facilités.

b. Tarifs :

Ce service coûte 1,30 Euros (prix d'un ticket de bus) pour un aller et ce sur la totalité du périmètre communautaire. Cette tarification s'applique également à la personne accompagnante sauf si la personne handicapée bénéficie d'une allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne.

Ce service est très pratique mais, à la longue, se révèle onéreux.

Si ce mode de transport reste le seul utilisable, mais que les finances sont à sec, vous pouvez écrire à Monsieur BOENS, directeur du Foyer des Salines et pour expliquer votre situation (problèmes financiers, utilité du service Handibus, trajets, handicap, ...) et, peut-être, aurez-vous la chance d'avoir des tickets gratuits qui paieront vos trajets ! Sympa, non ?

(Ce petit coup de pouce reste totalement exceptionnel et n'est valable qu'une fois à titre de dépannage.)

4. Les parkings :

A Dunkerque, rares sont les places de stationnement gratuites. Il existe 4 parkings gratuits en centre ville. Au Pôle Marine, sur la place du théâtre, au dessus du supermarché Atac et devant la CUD.

Dans ces parkings, Les stationnements réservés aux personnes handicapées sont plus larges (3,30 m minimum) que les autres, afin de pouvoir ouvrir la porte toute grande et permettre l'accès d'une personne s'asseyant avec difficulté ou l'approche d'un fauteuil roulant. L'utilisateur doit posséder le

macaron officiel **GIC** (Grand Invalide Civil) ou **GIG** (GRAND INVALIDE DE GUERRE) délivré par la **MDPH**.

Expérience personnelle : Si vous n'avez pas le macaron ou pas encore, ne le remplacez pas par un macaron fait main, même avec la carte d'invalidité bien en évidence sur le pare-brise, cela ne servira à rien. L'amende sera tout de même de 135€ ! Le macaron doit obligatoirement être **officiel et provenir de la MDPH**

e. Le train :

La gare de Dunkerque est assez grande et dessert de nombreuses destinations.

L'entrée est accessible par un plan incliné mais, à l'intérieur, les guichets ne sont pas à la hauteur des personnes en fauteuils roulants.

Pour prendre le train, il suffit de signaler au guichet qu'on aura besoin d'aide pour monter et descendre du train. Là, un employé SNCF viendra vous chercher et vous aider. Toutefois, il faut lui préciser, qu'une fois arrivé à destination, il vous faudra aussi de l'aide pour descendre du train. Si tout va bien et que la commission a bien été faite, un agent vous attendra à l'arrivée.

Quand aux tarifs, il existe aussi des prix préférentiels. Une personne possédant une carte d'invalidité paiera son billet au tarif plein mais son accompagnant ne paiera que 50% du billet.

Une personne possédant une carte d'invalidité avec la mention « Tierce personne » paiera elle aussi plein tarif mais son accompagnant ne paiera rien.

Evidemment, tout justificatif pourra être réclamé par le contrôleur du train sous peine d'amende. Comme quoi, même handicapé, la fraude est à éviter.....

F. Aspects médicaux :

Etre une personne handicapée requiert toujours l'acquisition de matériel médical et d'aménagements adaptés aux besoins du handicap. Or, tout ceci exige de l'aide, du temps et de l'argent...

1. Matériel médical :

a. Fauteuil roulant :

Pour acquérir, à l'achat ou en location, un fauteuil roulant, c'est simple. Il suffit d'aller chez **son médecin traitant**, se faire prescrire une ordonnance notifiant le besoin réel d'un fauteuil roulant dû à la pathologie.



On peut commencer par le louer ou si les moyens le permettent, en acheter un directement. Pour le louer, il suffit que le médecin précise la durée de location.

Pour un fauteuil roulant manuel et si vous êtes à 100% à la Sécu et si le matériel est inscrit au LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables), vous ne payez absolument rien, quelle que soit la durée. Pour savoir s'il est inscrit au LPPR, il suffit de demander au vendeur.

Si le matériel n'est pas remboursé par la Sécu, on peut solliciter la Caisse d'assurance maladie qui étudiera le dossier afin d'attribuer ou non une prestation extralégale.

On peut également solliciter sa mutuelle, le CCAS de la mairie de son lieu de résidence, le Conseil Général et/ou la MDPH.

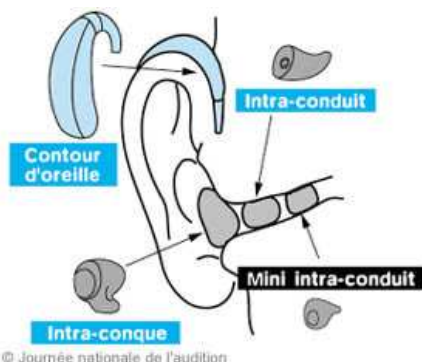
b. Autre matériel :

- Liste non exhaustive du matériel remboursé par la Sécu :
 - fauteuil roulant mécanique (prise en charge dégressive après 1 an)
 - fauteuil roulant électrique (prise en charge dégressive après 1 an. Une part importante reste à la charge de l'assuré.)
 - déambulateur (prise en charge dégressive après 6 mois) (base LPPR = 76€)
 - cannes anglaises, tri ou quadripodes (prise en charge limitée à 13 semaines)
 - fauteuil garde-robe (chaise percée)
 - lit médical et accessoire (prise en charge sous strictes conditions médicales)
 - barrières de lit

- matelas clinique en mousse
- matelas anti-escarres (gaufrier, à eau, à air, à modules amovibles)
- sur matelas anti-escarres
- compresseur pour sur matelas (prise en charge dégressive après 26 semaines)
- alèse imperméable
- coussin anti-escarres (eau, air, fibres, gel)
- cerceau de lit
- soulève malade (prise en charge dégressive après 32 semaines)
- couteau fourchette pliant
- masticateur
- sangles pour soulève malade
- couteau hémiplégique
- canne simple
- fauteuil coquille

Sur Dunkerque, il existe une dizaine de commerces (pharmacies ou autre) possédant du matériel médical.

Rien ne sera délivré sans ordonnance



© Journée nationale de l'audition

Le handicap, c'est aussi les problèmes auditifs. Près de 5 millions de Français souffrent de déficience auditive. Malgré ce nombre important, la prise en charge reste largement insuffisante. Le coût des prothèses auditives varie entre 900€ et 1400€. Le remboursement est lui de 65% et varie selon l'âge de la personne. Une prothèse se compose de trois éléments : un micro, le corps de la prothèse, qui adapte le son au type de surdité de l'individu, et un haut-parleur qui restitue le son, sans oublier la pile qui alimente l'appareil.

2. Un besoin de rééducation ?

Pas de problèmes.

Dunkerque a la chance d'avoir de nombreux cabinets de kinésithérapie et les kinés peuvent même se déplacer et venir faire vos soins à domicile ! Tranquille !

Tout comme les appareillages, il suffit d'avoir une prescription du médecin.

Pour une rééducation plus soutenue, il est tout à fait conseillé de faire une demande de cure à l'hôpital maritime de Zuydcoote. Certes, la liste d'attente est longue, mais ça vaut le coup !

De nombreux soins y sont dispensés : kiné classique, balnéothérapie, ergothérapie, divers sports, suivi psychologique, orthophonie, orthoptiste.

Toutes les pathologies physiques y sont traitées : déficiences motrices, lésions de la moelle épinière, troubles de l'équilibre, accidents vasculaires, accidents de la route, myopathie, hémiplegie.....

La tranche d'âge des patients varie entre le jeune enfant et la personne âgée. Un dispositif de cours y est même dispensé pour les jeunes malades scolarisés. L'ambiance y est très conviviale.

**Hôpital Maritime de
Zuydcoote
Bd Vaucanwenberghe
59123 ZUYDCOOTE
Tél. : 03 28 26 20 20**



G. Scolarisation et formations :

Un fauteuil roulant, un appareil auditif ou une canne blanche, même s'ils traduisent un handicap, ne devrait pas empêcher l'accès à l'école. Des aides spécifiques existent pour pallier les réductions d'autonomie. Mais de nombreux efforts restent à faire pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

1. Un peu de politique :

En 1999, Ségolène Royal mettait en place le plan Handiscol', pour favoriser la scolarisation des enfants handicapés. La chartre handiscol' précise que « l'école de la République est celle de tous les enfants et adolescents, quelle que soit la déficience ou la maladie qui les atteint ». Cette obligation d'éducation

et cette volonté d'insertion sont réaffirmées dans la nouvelle loi de février 2005, qui pose clairement la responsabilité de l'Education Nationale pour assurer l'accueil et l'accompagnement nécessaire aux jeunes en situation de handicap.

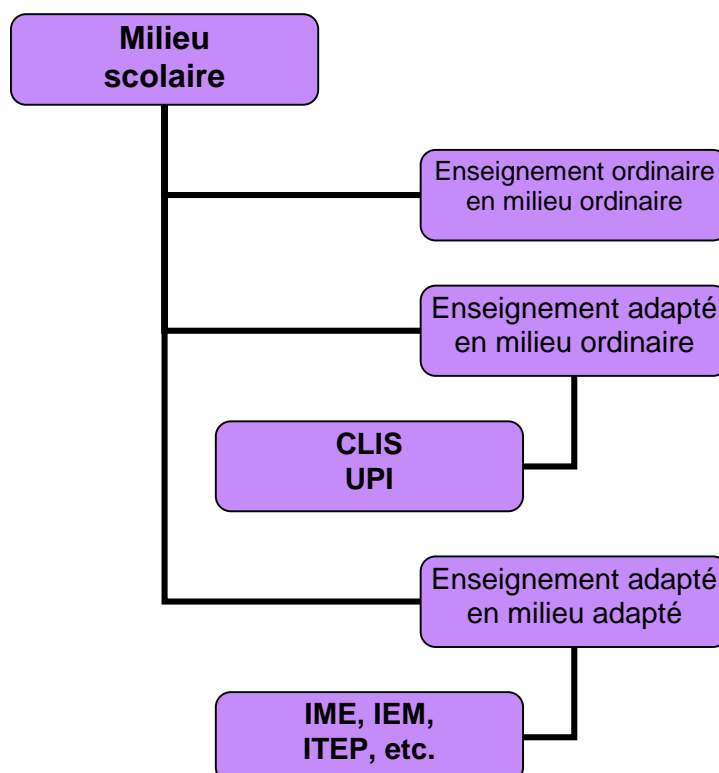
Une des principales évolutions de la loi handicap est de reconnaître, à tout enfant ou adolescent porteur d'un handicap, le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile.

2. La scolarisation :

Un enfant qui souffre d'un handicap peut avant tout être scolarisé dans une école normale. Pour évaluer ses besoins, un projet individuel va être élaboré par la famille, avec les enseignants et les autres intervenants, en liaison avec la CDES.

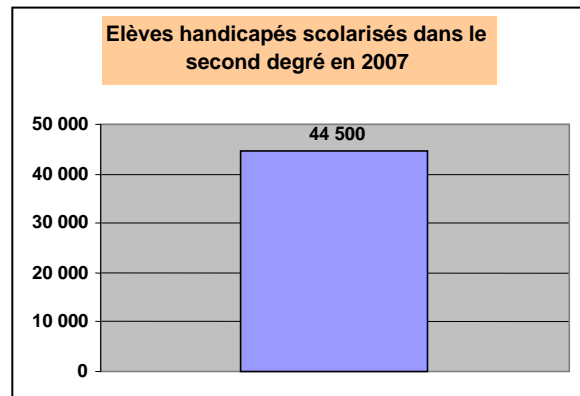
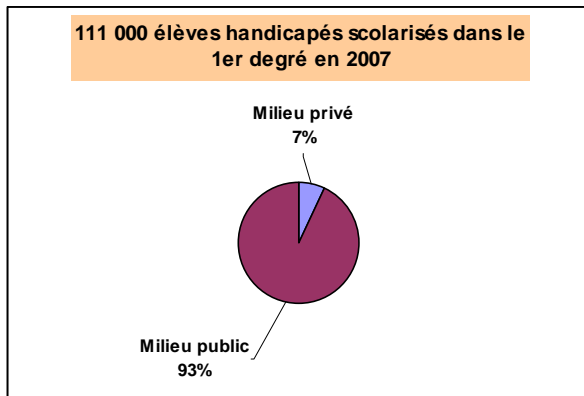
A partir de la maternelle jusqu'au lycée, il peut être aidé par une auxiliaire de vie scolaire, qui l'accompagne pendant la journée, en classe et pour les intercours.

Pour les soutenir dans leur scolarité, les enfants ont aussi à leur disposition du matériel



prêté par l'Etat. Ils peuvent également bénéficier de services de soins qui interviennent à l'école (ergothérapeutes, orthophonistes, enseignants spécialisés).

« Souvent, les problèmes d'intégration ne sont pas liés à des problèmes techniques mais, à des problèmes de mentalité. »
Nadia Guiny, responsable
 de la communication à l'AGEFIPH.



Lorsque l'enfant arrive à l'université, les choses sont souvent plus compliquées. D'abord, il n'y a plus de prise en charge collective, l'intégration est individuelle. A nous de nous retrousser les manches pour se frayer un chemin ! Problèmes d'accessibilité, problèmes d'articulation entre soins, cours et rééducation, mais surtout, retrouver des aides financières. (Jusqu'ici dispensées par l'AGEFIPH, c'est maintenant l'Education Nationale, le rectorat, qui s'en charge).

- ◆ Selon la situation de l'étudiant
- ◆ Selon ses ressources
- ◆ Etre reconnue personne handicapée par la MDPH

Des bourses peuvent être attribuées par les recteurs d'académie, sous certaines conditions : En général, on trouvera dans chaque université une « cellule handicap » pour aider l'étudiant au cours de ses études : photocopies de cours, agrandissements, accompagnateurs, ... tout pour vous faciliter les cours.

A Dunkerque, une convention va, très prochainement être signée entre la CUD, l'Hôpital Maritime de Zuydcoote , l'APAHM (Association d'Aide aux Personnes A Handicap Moteur) et l'ULCO (Universités du Littoral Côte d'Opale).

Cette convention aura pour objectif la mise en place **d'une structure d'accueil spécifique pour les étudiants en situation de handicap.**

Cette structure d'accueil se donne plusieurs missions :

- Un travail d'information auprès des élèves handicapés des lycées pour les préparer à leur entrée au sein de l'ULCO en tant qu'étudiant handicapé.
- Former une commission chargée d'accorder un soutien financier pour les étudiants en situation de handicap.

- Sensibiliser le corps professoral et tous les étudiants à la question du handicap avec la création d'un « relais handicap » au sein du Bureau de la Vie Etudiante de chaque université.
- Créer un « guide de l'étudiant handicapé ».
- Développer et mettre à disposition des étudiants handicapés un tutorat d'accompagnement ainsi que du matériel adapté pour le suivi de leur cursus universitaire.

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote mettra à disposition de l'ULCO un médecin de rééducation fonctionnelle et un ergothérapeute pour pallier aux besoins éventuels des étudiants handicapés.

3. Les différents contrats :

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les contrats d'insertion en alternance :</u> Ce type d'embauche présente plusieurs avantages : Former la personne à vos savoirs et faire rajeunir la pyramide des âges avec un salarié à la pointe de vos connaissances dans son domaine, contribuer à l'insertion des jeunes qui seront les acteurs économiques de demain. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le contrat d'orientation :</u> Son objectif est de favoriser l'orientation professionnelle des jeunes n'ayant aucun diplôme technologique ou professionnel par une première expérience en entreprise <ul style="list-style-type: none"> • CDD de 9 mois non renouvelable (jeune de moins de 22 ans sans le bac) dont 25% en formation • CDD de 6 mois non renouvelable (jeune de moins de 25 ans avec le bac) dont 20% en formation
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le contrat de qualification Jeunes :</u> Son objectif est de permettre au jeune salarié (moins de 26 ans) l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. CDD de 6 à 24 mois dont 25% en formation 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le contrat de qualification Adultes :</u> Son objectif est d'engager une personne de plus de 26 ans et lui permettre d'acquérir une qualification professionnelle reconnue. CDD de 6 à 24 mois, ou CDI ou mission de travail temporaire, dont la période de formation est comprise entre 6 et 24 mois et représente 25% du temps de travail. Aide de l'Etat pour l'embauche des publics prioritaires : aide forfaitaire à l'embauche de 1525 € pour les contrats de 6 mois, majorée d'un montant de 120 € par mois.

- **Le contrat d'apprentissage :**

Son objectif est de permettre à un jeune d'acquérir un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique tout en lui proposant une première expérience.

CDD d'1 à 3 ans.

Aides : exonération des cotisations patronales et de la sécurité sociale.

1524,49 € d'aide la formation si le jeune a moins de 18 ans

1829,39 € d'aide si le jeune a 18 ans ou plus

Pour les entreprises de 20 salariés et moins : prime d'aide de 914,69 € si le jeune est non diplômé ou de niveau V.

- **Le contrat d'adaptation :**

Son objectif est d'adapter le jeune salarié (moins de 26 ans) à un emploi ou à un type d'emploi grâce à une formation complémentaire.

CDD de 6 à 12 mois ou CDI.

Tous ces contrats bénéficient des aides de l'Etat et de l'AGEFIPH.

4. Les formations :

S'il existe des écarts entre vos compétences et les attentes des entreprises, la formation professionnelle peut être une solution. Associée à un stage en entreprise, elle vous permettra d'acquérir simultanément compétences et expérience.

Choisir une formation

La formation est un outil pour réaliser votre projet professionnel, qu'il s'agisse pour vous d'une nouvelle activité ou d'une remise à niveau de vos connaissances. Elle doit servir un objectif précis (connaissances complémentaires, savoir-faire, diplôme ou qualification...) et vous donner les moyens de répondre au mieux aux attentes du marché du travail. Vous devez donc la choisir après avoir précisément défini votre objectif, vos compétences et celles recherchées par les employeurs pour occuper la fonction qui vous intéresse.

Il peut être intéressant de privilégier une formation comportant un stage en entreprise. Vous pourrez valider vos compétences, vérifier que l'emploi vous convient et bénéficier d'une expérience professionnelle à valoriser lors de votre recherche d'emploi.

Quel organisme de formation ?

L'ensemble des formations conventionnées pour accueillir des demandeurs d'emploi est ouvert aux personnes handicapées. Attention, tous les organismes de formation ne sont pas conventionnés pour accueillir des

demandeurs d'emploi ; la liste des organismes est consultable à l'ANPE. Par ailleurs, en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées à votre handicap, des adaptations peuvent être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

Il existe par ailleurs des Centres de Rééducation Professionnel (CRP) réservés aux personnes handicapées sur décision de la MDPH. Ces CRP proposent des formations souvent de longue durée dans un environnement médico-social adapté.

Qui peut vous aider ?

- L'ANPE, le Cap Emploi ou la Mission Locale vous informeront sur les formations existantes et vous conseilleront dans vos choix.
- La MDPH peut vous informer sur les formations en CRP
- L'AGEFIPH peut intervenir pour participer au financement du coût pédagogique d'une formation conventionnée ainsi qu'à la prise en charge des surcoûts éventuels liés à la prise en compte des contraintes liées à votre handicap.
- L'AFPA propose des formations ouvertes aux personnes handicapées.

5. Les enfants handicapés et la scolarité :

Pour les enfants et les adolescents handicapés scolarisés, il existe plusieurs solutions.

A. Milieu ordinaire :

a. Les SESSAD :

Un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) est un service de soin pouvant intervenir "à domicile", c'est-à-dire que les professionnels le composant se déplacent. Ils interviennent suite à la décision de la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) auprès de certains élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (**CLIS, UPI**). Ces services, dépendant la plupart du temps d'une structure associative comme les IME (instituts médico-éducatifs), sont composés de plusieurs professionnels : chef de service, psychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, éducateur spécialisé et parfois enseignant

<ul style="list-style-type: none"> • <u>SESSAD Louis Christiaens</u> 9, ter Moulin 59820 Gravelines 03 28 65 49 10 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>SESSAD Les Papillons Blancs</u> 85, rue Jean Zay 59640 Dunkerque 03 28 64 18 86
<ul style="list-style-type: none"> • <u>SESSAD</u> 19, avenue de la Libération 59140 Dunkerque 03 28 66 19 21 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>SESSAD</u> 215, route de Fort Mardyck 59140 Dunkerque 03 28 66 21 70

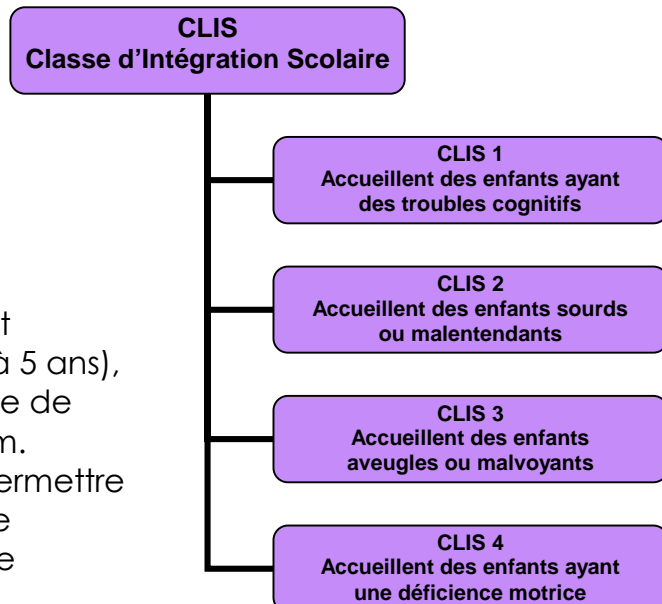
- **SESSAD GEIST**
57, rue des maréchaux de France
59240 Dunkerque
03 28 59 38 62
direction.rm@sessadgeist.dk.fr
25 enfants
Trisomie et déficience intellectuelle.

b. Les CLIS :

La **classe d'intégration scolaire**, abrégé en **CLIS** permet, à partir de la fin du cycle 1 et parfois même à l'âge pré-élémentaire (de 3 à 5 ans), d'orienter les enfants en difficultés vers ce type de classe qui se compose de 12 élèves maximum. L'objectif est scolariser tous les élèves et de permettre aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Les CLIS ont pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Il existe quatre types de CLIS (voir schéma ci-contre).



Pour intégrer une CLIS, la situation de handicap de l'enfant doit avoir été préalablement détectée (par la famille ou l'école) et l'affection doit être notifiée par la CDA ou CDAPH, la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (composée de l'ex CDES : Commission Départementale de l'Enseignement Spécialisé; et de l'ex COTOREP) siégeant au sein de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire Porte d'Eau (Niveau 1) 4bis, rue St-Gilles 59140 Dunkerque 03 28 63 07 61 Troubles de la personnalité 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire Louise de Bettignies 33, rue Georges Claezman 59240 Dunkerque 03 28 69 17 67 Troubles de la personnalité
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole primaire Jean Jaurès 3, rue Guittinger 59430 SAINT POL SUR MER 03 28 64 17 41 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire du Parc de la Marine 80, Bd Alexandre III 59140 Dunkerque 03 28 59 19 23 Déficience intellectuelle

<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole Elémentaire de la Mer 14, avenue de la mer 59240 Dunkerque Troubles du langage/Disphasie 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire des Glacis 8, rue Godefroy d'Estrades 59140 Dunkerque 03 28 63 91 97 Déficience auditive et déficience intellectuelle
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole Jules Ferry 2, rue Bastille 59640 Dunkerque 03 28 61 13 00 Déficience intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole Notre Dame de la mer 20, rue du sud 59140 Dunkerque 09 50 76 76 09 Déficience intellectuelle
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole maternelle et primaire Jacques Brel Rue Compte de Flandre 59760 Grande-Synthe 03 28 27 95 72 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole primaire Georges Brassens 15, rue Artois 59210 Coudekerque-Branche 03 28 64 20 95
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire Jean Jaurès 109, rue Carton Lurat 59240 Dunkerque 03 28 63 60 28 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole primaire Jean Jaurès 92, route de Bourbourg 59180 Cappelle-la-grande 03 28 64 76 33
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire Trystram 1215, rue du Banc Vert 59640 DUNKERQUE 03 28 24 08 86 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole maternelle Paul Verlaine Avenue Kellerman 59760 Grande-Synthe 03 28 24 18 73
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire Vancauwenberghe 80, av. Edmond Flamand 59430 SAINT POL SUR MER 03 28 60 19 53 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole primaire et maternelle Blaise Pascal Rue Lambréné 59760 Grande-Synthe 03 28 24 07 38
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole privée du Sacré Cœur 5, rue de Dunkerque 59820 Gravelines 03 28 23 07 52 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole privée St-Pierre 10, pl Marché aux chevaux 59380 Bergues 03 28 68 20 77
<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole élémentaire Lamartine 7, rue Denis Cordonnier 59820 Gravelines 03 28 23 15 70 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIS : Ecole Copernic Rue Pierre Brossolette 59820 Gravelines 03 28 23 02 89

c. Les UPI :

UPI "troubles des fonctions cognitives"

Collège du Septentrion
105 rue du Collège
59123 **BRAY DUNES**

Collège Pierre et Marie Curie
37 route de Bourbourg
59820 **GRAVELINES**

UPI "handicap moteur"

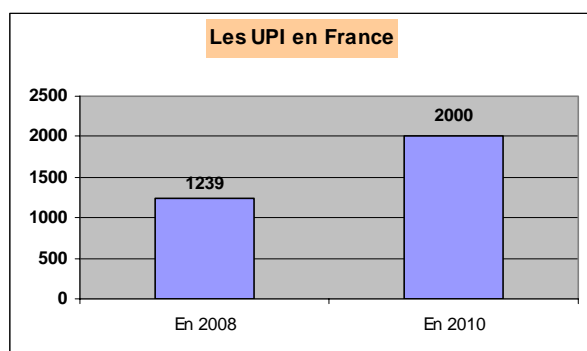
Collège du Westhoek
rue Hoche
59210 **COUDEKERQUE BRANCHE**

UPI "dysphasie"

Collège Jean Zay
50 rue Jean Zay
59640 **DUNKERQUE**

UPI "handicap auditif"

Collège Van Hecke
5 rue de l'Esplanade
59140 **DUNKERQUE**



La situation des UPI en France selon le Ministère du travail et les prévisions et sa volonté d'atteindre les 2000 UPI en 2010.

Suite à la Conférence nationale du handicap du 10 juin 2008, il a été décidé que 200 UPI seraient créées pour septembre pour atteindre un total de 2000 d'ici 2010.

d. Les auxiliaires :

Un **auxiliaire de vie scolaire (AVS)** est une personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou un trouble de santé invalidant. Il est affecté à **une école, un collège ou un lycée** accueillant des élèves en situation de handicap (AVS-CO : AVS Collectif), soit au suivi d'un élève en particulier (AVS-I : AVS individuel).

Les AVS-CO (collectifs) interviennent principalement (mais non exclusivement) en CLIS et en UPI.

Par contre, on peut trouver des AVS-I (individuels) non seulement dans ces classes ou structures spécialisées mais aussi et surtout dans les classes ordinaires où doivent être principalement accueillis les enfants en situation de handicap.

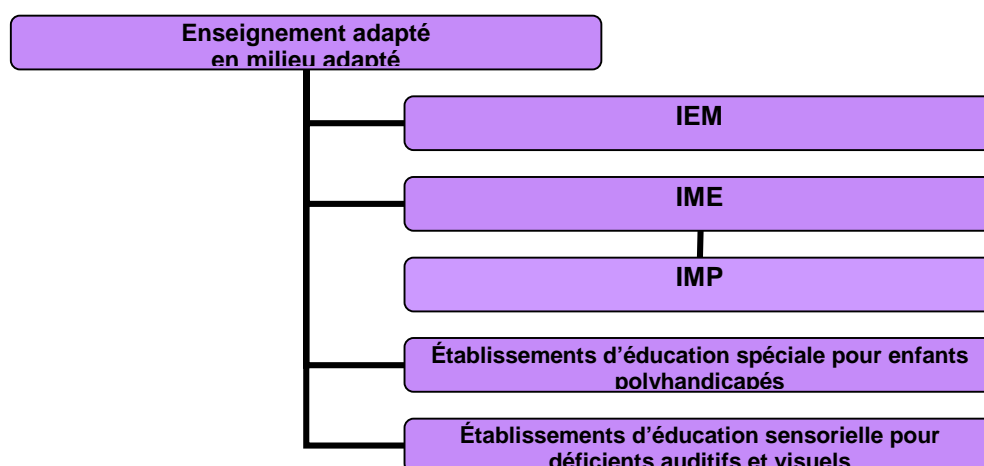
- Les AVS ayant une fonction collective (AVS-co) :
Ils sont orientés vers l'aide à une équipe d'école ou d'établissement, intégrant plusieurs jeunes handicapés (classe d'intégration scolaire (CLIS) ou unité pédagogique d'intégration (UPI)).

- Les AVS ayant une fonction individuelle (AVS-i) :
Ils sont orientés vers l'aide à l'accueil et à l'intégration individualisés d'élèves handicapés (aide reconnue nécessaire par la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES)).

- Leurs missions :

- *Des interventions dans la classe définies en concertation avec l'enseignant (aide pour écrire ou manipuler le matériel dont l'élève a besoin) ou en dehors des temps d'enseignement (interclasses, repas, ...). (...)*
- *Des participations aux sorties de classes occasionnelles ou régulières... (...)*
- *L'accomplissement de gestes techniques...*
- *Une collaboration au suivi des projets d'intégration... (...)*

B. Milieu spécialisé :



a. IEM :

■ Les Instituts d'éducation motrice (IEM)

Ils accueillent des enfants dont le handicap physique restreint, de façon importante, leur autonomie. Ces établissements mettent également en œuvre une activité d'éducation spéciale et de soins à domicile mais elle reste minoritaire.

• I.E.M. Jacques Collache

62, rue Arago
59210 Coudekerque-Branche

• I.E.M. « Vancauwenberghe »

Bd, Vancauwenberghe
59 Zuydcoote

b. IME :

Les IME (Instituts Médico-Educatifs) accueillent les enfants et adolescents atteints de **déficience mentale** présentant une prédominance intellectuelle liée à des troubles neuro-psychiatriques (troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels, de la communication,).

Une éducation spéciale est dispensée en tenant compte des degrés de gravité de déficience et leur aspects **psychologiques** et **psychopathologiques** et le cas échéant, des Soins infirmiers avec des techniques de rééducation : orthophonie, psychomotricité, kinésithérapie, ergothérapie leurs sont prodigués.

- l'éducation générale et pratique adaptée aux possibilités intellectuelles de chacun,
- une formation gestuelle pour développer l'habileté manuelle,
- une scolarité élémentaire selon les aptitudes de chacun.

• IME

85, rue Jean Zay
59640 Dunkerque
03 28 58 79 59

• Hôpital de Jour « le Petit Prince » DUNKERQUE

1 ter, avenue de la République
59140 Dunkerque
03 28 51 86 10

• IMED

1149, rue Achille Pérès
59640 Dunkerque
03 28 24 09 04

• I.M.E. Louis Christiaens

Route de Bourbourg
59820 Gravelines
03 28 23 17 15

• I.M.E. de Rosendaël

602, avenue de Rosendaël
59240 Dunkerque
03 28 63 62 16
imerosendael@free.fr
Etablissement géré par les
Papillons Blancs de Dunkerque
Unité d'accueil pour enfants
polyhandicapés.

• IME de Coppenaxfort

2329, rte de Coppenaxfort
59279 Craywick
03 28 62 30 40
Etablissement géré par les
Papillons Blancs de Dunkerque
Unité d'accueil pour enfants
autistes.

- **Unité d'Accueil pour enfants polyhandicapés : « Le Petit Navire »**

85, rue Jean Zay
59640 Dunkerque
03 28 58 79 55

c. IMP :

Les IMP (Instituts Médico-Pédagogiques) sont des centres de **soins et d'éducation** spéciale (enseignement et pratique) qui accueillent des enfants et adolescents de 3 à 14 ans présentant une déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles neuro-psychiatriques (troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels, de la communication,).

Une éducation spéciale est dispensée en tenant compte des aspects **psychologiques** et **psychopathologiques** et le cas échéant, des techniques de rééducation : orthophonie, psychomotricité, kinésithérapie.

- l'éducation générale et pratique adaptée aux possibilités intellectuelles de chacun,
- une formation gestuelle pour développer l'habileté manuelle,
- une scolarité élémentaire selon les aptitudes de chacun.

- Auprès des enfants

- Aide éducative individualisée et/ou en groupe.
- Rééducation orthophonique et/ou psychomotrice, en individuel et/ou en groupe.
- Psychothérapie de soutien.

- Auprès des parents:

- Echanges d'informations et de conseils.
- Coordination.
- Elaboration de projets personnalisés.

- **Témoignages :**

« Inscrire Kélian dans une école ordinaire était une condition nécessaire à sa socialisation. Il est autiste et va à l'école 4 demi-journées par semaine. Aujourd'hui, Kélian participe pleinement aux activités scolaires. »

Michel S., père de Kélian, garçon autiste de 7 ans.

« Quand elle est envisageable, la scolarisation des élèves handicapés leur permet de garder un contact avec la vie ordinaire, ses exigences et ses contraintes sociales. C'est beaucoup plus stimulant pour eux que de vivre dans un environnement trop protégé. »

Laurence S., enseignante spécialisée responsable d'une Unité pédagogique

Pour plus d'informations Dunkerque. <http://netia59a.ac-lille.fr>

H. Loisirs :

1. Sorties :

a. Cinéma :

◆ AMC :

A l'AMC Marine 20, au Pôle Marine à Dunkerque centre, l'accès au cinéma et aux salles est totalement facilité pour les personnes en fauteuil roulant.

Si l'envie vous prend de vous faire une toile, aucun problème. Aucun besoin d'une tierce personne.

Il suffit de prendre son ticket au rez-de-chaussée, là le guichetier vous remettra votre place et appellera une personne travaillant au niveau des salles, à l'étage supérieur, qui descendra pour prendre l'ascenseur avec vous. Il vous indiquera votre salle et voilà ! De bonnes heures de détente en perspective !

◆ Studio 43 :

Le Studio 43 occupe 2 salles de l'AMC.

Pour la personne handicapée, l'entrée se fera par un ascenseur situé sous l'escalier blanc à l'extérieur du bâtiment.

Les personnes valides utiliseront ce grand escalier.

b. La plage :

Avec chaque année près de 500 personnes à mobilité réduite accueillies, le SIDF (Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres) renouvelle donc cette année encore l'opération "**Loisirs pour tous**". Labellisés Handiplage puis Tourisme & Handicap pour la mobilité réduite, les kiosques "**Loisirs pour tous**" sont devenus au fil des ans un service au public attendu pour la saison estivale. Et devant le succès des ballades sur la digue, cette année le SIDF a acquis un nouveau **Vélopouss'** pour un investissement d'une valeur de près de 4000 euros.

L'opération "Loisirs pour tous" c'est :

- Le prêt gratuit de Tiralos et de Vélopouss'

6 Tiralos : grâce à ce fauteuil adapté à la baignade avec ses roues-bouées, les personnes à mobilité réduite peuvent profiter des joies de la baignade en mer. Le tiralos est un fauteuil de plage permettant d'accéder à la plage et de se baigner sans devoir marcher. Il flotte avec son passager et se déplace sans difficultés sur le sable. Le tiralos facilite les transferts.



5 Vélopouss' : grâce à ce vélo de type side-car avec un fauteuil, les personnes à mobilité réduite peuvent ainsi profiter d'une balade sur la digue.



- Des rampes en caillebotis de bois permettent l'accès aux kiosques "Loisirs pour tous", aux kiosques de plage (uniquement à Malo – poste Central) et... à la mer !

- Les kiosques "Loisirs pour tous", équipés d'une cabine et d'une douche adaptées, proposent aux utilisateurs de se changer en toute tranquillité. Un poste de secours se trouve également à proximité immédiate de chacun des 3 kiosques pour assurer la sécurité et les commodités.

Infos Pratiques

Les Tiralos et les Vélopouss' sont mis à disposition dans les 3 kiosques "Loisirs pour tous" situés :

- ◆ Digue des Alliés à Dunkerque (uniquement les Vélopouss')
- ◆ Avenue de la mer à Dunkerque- A proximité du poste de secours Central à Bray-Dunes

Ils sont ouverts tous les jours **de 14h à 19h du 1er juillet au 31 août 2008.**

La réservation est conseillée auprès du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre :

Tél : 03 28 24 59 99 ou par mail à infosidf@lesdunesdeflandre.fr

c. Les restaurants :

- Autant la digue et la plage sont accessibles, autant les restaurants et les cafés de la digue ne le sont pas à cause des marches aux entrées. Seule solution, attendre la période estivale pour manger ou boire en terrasse.

Ceci dit, de plus en plus de restaurants ou brasseries deviennent accessible grâce à la pose d'une petite rampe à l'entrée.

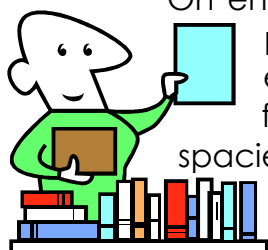
- En ville, les restaurants et cafés ne sont guère plus accessibles malheureusement. Certains le sont (au Pôle Marine, Mac Do, Pizza de l'arté, Les 3 Brasseurs, Happy Days, dans les centres commerciaux (Auchan, Carrefour, Cora), dans le Centre Marine mais, il faut tout de même chercher. En effet, certains se dotent d'une petite rampe pour aider les personnes en fauteuil roulant à passer la ou les marches à l'entrée.

d. Les bibliothèques :

Dunkerque est une ville culturelle riche de son histoire. Elle possède donc de nombreuses bibliothèques, toutes dépendantes d'une seule grande bibliothèque située au cœur de Dunkerque. Leurs collections de livres sont généreuses et on y trouve beaucoup de documentation sur l'histoire de la ville.

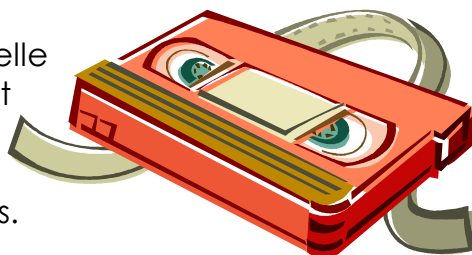
En règle générale, elles sont toutes accessibles, sauf quelques petites exceptions.

On en trouvera une à Rosendaël, totalement accessible et de plein pied, une autre en Basse ville, également accessible et spacieuse, de quoi laisser circuler les personnes en fauteuil roulant, une à Petite-Synthe, accessible, spacieuse et toute neuve, une petite à Malo accessible par une rampe et enfin, la Centrale, la bibliothèque Benjamin Morel.



Pour y accéder, quelques marches pour les personnes valides et une petite plate forme élévatrice pour les personnes en fauteuil roulant, malheureusement, elle est souvent hors service. Cette bibliothèque est sur 2 étages desservis par un ascenseur.

En plus d'être une bibliothèque jeunesse, celle de la Basse-ville est aussi une médiathèque et une bibliothèque jeunesse. En plus des livres, on y trouve des DVD, des cassettes vidéo et des heures du conte pour les enfants.



Pour les personnes **mal voyantes ou non voyantes**, on trouvera des livres à gros caractères et des livres accompagnées de cassette.

Le prêt est totalement gratuit. Il suffit pour cela, de vous y inscrire en faisant faire une carte de bibliothèque à votre nom.

e. Les musées :

L'accès au musée des Beaux-Arts de Dunkerque, Place du Général de Gaulle, est possible par une rampe en **U**. Cependant, nous pouvons nous demander si cela est vraiment nécessaire car le musée n'est pas très bien adapté.

En effet, seul le rez-de-chaussée est réellement accessible en fauteuil : aucun ascenseur ni plan incliné ne permet l'accès à la galerie d'histoire naturelle se trouvant au sous-sol, tandis que le seul moyen pour se rendre à l'étage est l'utilisation d'un monte charge.....

Le musée Portuaire, 9 quai de la Citadelle à Dunkerque, est, lui, totalement accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Il se compose en 2 parties : un musée à quai et un musée à flot. Vous v

découvrirez la passionnante histoire du 3^{ème} port de France et la vie de ceux qui travaillent sur les quais ou à bord des bateaux. Visitez la Duchesse Anne, le bateau feu Sandette et la péniche guide.

03 28 63 33 39. www.museeportuaire.fr

A l'orée d'un superbe jardin des sculptures est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

pétillant et joyeux comme les années Pop, le LAAC donne à voir l'art des années 1960-1970.

Jardin des sculptures, parking rue des chantiers de France, 03 28 29 56 00.

A Ghyvelde, venez visiter ce pittoresque musée de campagne. Le Bommelaers Wall impressionne par la diversité et la richesse de ses collections.

Intérieurs reconstitués, métiers disparus, jeux traditionnels flamands, histoires de sorcières et de rebouteux, ressuscitent l'atmosphère de la Flandre d'autrefois !

Labelisé Tourisme & handicap.

20, route de Furnes – 03 28 20 11 03

www.ecomusee-flandres.com

f. Le casino :

Le casino est totalement accessible lui aussi. Son accès est facilité par un grand plan incliné.

Là, on entre dans un monde de jeux, d'allégresse et d'argent....

Des ascenseurs à l'intérieur de l'établissement desservent tous les étages, des toilettes aménagées se situent sur les différents niveaux.



g. Le théâtre :

Une rampe sur le côté du bâtiment permet

d'entrer dans le théâtre par une petite porte, mais le terrain est abîmé.

Le théâtre se compose de deux salles : une grande salle, où des places sont réservées aux personnes en fauteuil roulant, et une petite salle, où il n'existe aucun emplacement, il faut alors laisser son fauteuil et s'asseoir sur un siège. Dans le théâtre, on trouve également des toilettes adaptées.

h. Le Kursaal :

Pour terminer, à côté du casino se trouve également **le kursaal**. Lieu de spectacles, d'expositions et de congrès, il se doit d'être accessible. On y entre sans grande difficulté.

Lors des spectacles, des places sont réservées et aucun obstacle n'entrave la circulation en fauteuil lors des expositions.

i. Les parcs animaliers :

- ◆ Venez visiter le parc zoologique de Fort-Mardyck. Là, 140 animaux, de 40 espèces sauvages et domestiques de la faune française et

européenne, évoluent dans environnement respectueux de leur biotope.

Parc accessible aux personnes à mobilité réduite.

Rue de Droits de l'homme – 03 28 27 26 24

www.parc-zoologique.fr

- ♦ Au « Camélus, les élevages du monde » à Ghyvelde, rencontrez des animaux hors du commun que sont les autruches, les kangourous, les lamas et autres cochons vietnamiens. Plus de 40 espèces animales vivent sur 4 hectares de verdure.

Parc accessible aux personnes à mobilité réduite.

211, route d'Uxem – 03 28 26 04 05

www.le-camelus.com

2. Les hôtels et campings accessibles :

Côte d'Opale	Site		Coordonnées pour renseignements
	Armbouts-Cappel	Première Classe	Rue du Lac 03.28.64.90.74
Grande Synthe	Dune hôtel	8, rue du 8 mai 1945 03.28.21.58.58	
	Formule 1	Rue comte Jean 03.28.21.51.56	
Quaedypre	Chambres d'hôtes	(M Reumaux) 1542, rte nationale 16 03.28.68.68.85	
	Ferme du Cheval noir	(M Reumaux) 1542, rte nationale 16 03.28.68.68.85	

	Zuydcoote	Centre d'hébergement collectif des dunes de Flandre « L'Argousier »	Rue J. Devallez 03.28.26.83.48 hebergement.dunesdeflandre@ot-dunkerque.fr Centre de Zuydcoote situé à proximité de la mer dans un parc de 6 hectares boisé, à 5 mn de la plage : 64 couchages en chambres de 2, 3 et 4 ou 6 personnes. Hébergement pour groupes culturels, sportifs, scolaires, etc,... Salle pour anniversaire, repas d'affaires, formations, etc,... A Bray-Dunes à 2 mn de la plage : 19 couchages en chambre de 2 et 3 personnes. demi - pension - Pension complète - Campings sous tente Agrément : éducation nationale, direction départementale de la jeunesse et des sports et “tourisme et handicap” .
		« L'Estran » Camping	Rue des dunes prolongées 03 28 26 56 44
	Arleux	Camping municipal Camping***	Chemin des Bizelles 03.27.89.52.36
	Dunkerque	« La Licorne » Camping***	1005, bld de l'Europe 03.28.69.26.68
		« L'Hirondelle » Hôtel**	46, avenue Faidherbe 03.28.63.17.65
		« Ibis » Hôtel**	13, rue du Leughenaer 03 28 66 29 07

		<p><i>Mer et Rencontres</i> Hébergement de la Ferme Fleuryinck</p>	<p>547, route du Pont 59495 Leffrinckoucke Tél. : 03 28 29 13 80 Fax : 03 28 20 37 38 meretrencontres@wanadoo.fr www.meretrencontres.com</p> <p>Situé entre le centre équestre et le fort des dunes, un équipement sur 4200 m² au milieu de dizaines d'hectares de cultures dans une zone classée verte. Un cadre champêtre à trois minutes de la plage en voiture, dix minutes en vélo par la piste cyclable. Un bâtiment de 2 chambres de 5 lits. Un bâtiment de 6 chambres (4 chambres de 3 lits, 2 chambres de 4 lits).</p> <p>Possibilité demi-pension et pension complète. Salles d'activités et de réunion. La cour fermée sert de parking</p> <p>Agrément : éducation nationale, direction départementale de la jeunesse et des sports et "tourisme et handicap".</p>
	Houplines	"Les alouettes" Camping**	140, rue Brune 03.20.35.73.92
	Les Moeres	« La Garenne » Camping****	5, chemin des Limites 03.28.26.86.49
	Ghyvelde	Camping Les sources de la Hooghe Moote***	188, rte d'Uxem 03 28 26 02 32
		Camping des Pins***	89, rue des écoles 03 28 26 64 74
		Camping « La Plaine »	74, rue de la Frontière 03 28 26 60 55 135 emplacements - A 600 m du centre village, face à la Dune Fossile de Ghyvelde. Site calme et verdoyant, à moins de 10 min de la plage de Bray-Dunes Animations en Juillet et Août Camping boisé, calme situé en campagne. A 25 kms de Dunkerque et à 10 kms de St Omer. Location de mobil-home, chalets.

	Gravelines	Camping Les Dunes ****	Rue Victor-Petit Fort-Philippe 03 28 23 09 80 yva@club-internet.fr
	Rubrouck	Camping Hofland***	1482, rte de Bourbourg 03 28 42 30 82
	Cappellebrouck	Camping Les dondaines	Route de colme 03 28 27 56 09

3. Les gîtes, les meublés et les chambres d'hôtes :

Chambres d'hôtes

<p><u>BIERNE</u> Nombre de chambres : 5 Sur une exploitation agricole, 5 chambres indép. de la maison des propriétaires. Ch. 1 au r.d.c. accessible. à tous : 2 lits 90, wc, lavabo, douche. Et. : ch. 2 : 1 lit 140, wc, lavabo, baignoire Ch. 3 : 2 lits 90, wc, lavabo, douche. Ch. 4 : 1 lit 140, wc, lavabo, douche. Ch. 5 (suite) 35 m² : 1 lit 160, 1 lit 90. Salle pour pts-déj. au r.d.c. avec accès internet. Coin-salon, TV. Kitchenette. Jardin. Gare 1 km. Restaurants 800 m. Bergues 2 km. Dunkerque 10 km. Bray-Dunes 15 km. Belgique 20 km. Gravelines 25 km. Calais 40 km. Lille, Oostende 60 km. Bruges 80 km. Const. 1948, rénové 2000. 2 gîtes/pl. Autoroute Lille Dunkerque sortie Bierne. Membre chaîne du Savoir Plaire. <u>Coordonnées propriétaire</u> VEREECKE Alain 11 route de Watten 59380 BIERNE Tel : 03 28 68 66 98 Tel (portable) : 06 72 44 85 10 E-mail: ac.vereecke@orange.fr Fax : 03 28 68 68 03</p>	<p><u>HONDSCHOOTE</u> Nombre de chambres : 5 Ancien corps de ferme. 5 chambres indép. de la maison du propriétaire à 5 km du village, à la frontière belge. Au r.d.c. : ch 3. access. à tous (1 lit 140), ch 4. (1 lit 160, 1 lit 90). A l'ét. : ch 1. (1 lit 140), ch 5. (1 lit 140). Lavabo, wc, douche dans 4 ch. Lavabo, baignoire, wc dans 1 ch. Billard. Commerces 5 km. Table d'hôtes/réservation. Gare 15 km. Littoral 18 km. De 15 à 40 km : Bruges, Furnes, Ypres, Monts de Flandres, ports (Dunkerque, Oostende). Pays-Bas, Grande Bretagne 80 km. A25, sortie Bray-Dunes ou Bergues. A16, sortie Hondschoote. Reconstitué en 1990.</p>
<p><u>REXPOEDE</u> Nombre de chambres : 4 4 ch. dont 2 accessibles à tous, sur corps de ferme de 6 ha, à 300 m de la</p>	<p><u>BOLLEZEELE</u> Nombre de chambres : 5 Sur ancienne ferme d'Octroi, 5 ch. mit. à la maison des propriétaires. WC, lavabo,</p>

<p>route. 1 lit 160/ch avec wc, lavabo, douche, prise TV, wifi. Pêche possible : étang de 4 000 m², boudodrome, table ping-pong. Pt déj. dans salle séparée/séjour propriétaires (cheminée), TV. Billard. Pétanque, ping-pong. Etang (pêche/truite). Terrasse, s. jardin, chaises longues. Belgique 5 km, Bergues 7 km, Dunkerque 20 km, Bray-Dunes 27 km, Calais 50 km, Bruges 55 km, Lille 70 km.</p>	<p>douche/ch. Ch. 1 au r.d.c, access. à tous (1 lit 160), Ch. 5 au r.d.c. : 1 lit 160/200. Et. Ch 2, 3 (1 lit 160, 1 lit 90), Ch 4 familiale (4 lits 90). Tél. TH/résa. TV/dem. Salle commune. kitchenette. Jardins. Parc. Atelier d'art. Stage dentelle/broderie. Séjour randonnée guidée. Parking clos. Terrain clos commun 8000 m². Gîte accueil équestre. Centre village 2 km. Bergues, Cassel 15 km. Marais Audomarois, St-Omer 18 km, Gravelines 20 km. Dunkerque 26 km. Lille 50 min. Bruges 1 h. A 16 & A25 à 15 min. A26 30 min. Rénovation 1996. Membre Chaîne Savoir Plaire. 1er prix gîtes fleuris.</p>
--	--

Meublés

<p>Appartement situé à proximité de la plage de Malo-les-Bains, 2 à 4 personnes 41 m² 1 chambre, TV, lave-linge, balcon, cave, local, vélos, garage en option, résidence avec parking, garage, vue sur mer, animaux acceptés, accès handicapés Quartier : station balnéaire. Location au mois, au we, à la semaine. Contact : Monsieur DUVET Le méridien 59240 Dunkerque 0 3 28 68 43 75 Dominique.duvel@wanadoo.fr</p>	<p>Rez de chaussée, 1 chambre, TV, lave-linge, jardin, salon de jardin animaux non acceptés. Quartier : station balnéaire Location au mois, à la semaine. Contact : Madame VANBELLE 7, rue Duhan 59240 Dunkerque 03 28 65 19 42</p>
<p>Capacité: 4 personnes maxi Surface: 82m² Coffre fort, porte blindée, TV, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, balcon, animaux acceptés, accès handicapés Quartier: centre ville Location au mois, à la semaine. Contact : Monsieur BOUCLET 22, rue Poincaré</p>	<p>Capacité: 1/4 personnes Surface: 40m² Parking, local planche à voile ou vélos, ascenseur Quartier: front de mer avec vue sur mer Location au mois, à la semaine, au we. Contact : Madame LEJEUNE Villa Faidherbe 59240 Dunkerque 03 28 69 08 33</p>

59140 Dunkerque 03 28 59 22 25	daniel.lejeune59@free.fr
<p>Appartement de 32 m² comprenant ascenseur, TV, lave-linge, terrasse, parking, vue sur mer. Label Famille Plus. Location au mois, à la semaine. Contact : Madame DEGLIN 97, av. des Bains 59140 Dunkerque 03 28 26 01 78 Philippe.deglin@wanadoo.fr</p>	<p>Cet appartement situé face à la mer, est disponible pour 4 à 6 personnes. Il dispose de 2 chambres, ascenseur, TV, lave-linge, balcon, garage. Location à la semaine. Contact : Madame WEISBECKER 190, digue de mer 59240 Dunkerque 03 28 65 66 94</p>

Gîtes ruraux

<p><u>HONDSCHOOTE</u> Nombre de chambres : 3 Superficie : 120 m² Gîte 120 m² accessible à tous, sur une exploitation agricole (élevage ovins, polyculture), à 300 m de la route. R.d.c. : séjour (cheminée), cuisine, 1 ch (1 lit 160), s.d.b., wc. Et., 1 ch (1 lit 140) avec salle d'eau et wc, 1 ch. : 2 lits 90, salle d'eau et wc. Lave-linge, lave-vaisselle, micro-ondes, TV, tél. Lits faits à l'arrivée. Chauffage électrique, charges non comprises. Terrain clos privé 75 m². Salon de jardin. Barbecue. Canoë à 4 km. Commerces 4 km. Gare 15 km. Belgique 1 km. Bergues 10 km. Littoral, Bray-Dunes 18 km. Dunkerque, Malo, La Panne, Ypres 25 km. Gravelines 42 km. Lille 65 km, Bruges 70 km. Rénové 2005. <u>Coordonnées propriétaire</u> DECRAMER Jean-Luc 3100 chemin de L'Haezepoël 59122 HONDSCHOOTE Tel : 03.28.68.32.51 Tel (portable) : 06.89.91.76.27 jdecramer@wanadoo.fr</p>	<p><u>BOURBOURG</u> Nombre de chambres : 3 Superficie : 120 m² Ferme (polyculture, porcs, sans nuisance odorante, vente : charcuterie, viande). Indép. 120 m²(access. à tous) à 20 m de la maison des propriétaires R.d.c : séjour coin-cuisine, chem. insert, s.d.b., wc, 1 ch (2 lits 90). Et. : 2 ch. (2 lits 90), mezzanine coin-bureau. Lave-linge, micro-ondes, lave-vaisselle Tél. TV. Chauffage électrique Charges non comprises. Pelouse. S. jardin. BBQ. Cour close. Gravelines 10 km. Petit-Fort-Philippe, plage, plattier d'Oye-Plage (réserve naturelle) 12 km. Bergues 15 km. Dunkerque 20 km. Malo-Les-Bains, Calais, St-Omer 25 km. Lille à 1 h., Brugges 1 h 30. Const. 1890, rénové 2000. <u>Coordonnées propriétaire</u> VANHAECKE Bruno CHEMIN DU NIEEW GRACHT LIEU DIT LE COUSSIN 59630 BOURBOURG Tel : 03-28-22-12-85 ou 06-87-24-38-30 Fax : 03-28-22-12-86</p>
<p><u>BRAY-DUNES</u> Nombre de chambres : 5</p>	<p><u>BRAY-DUNES</u> Nombre de chambres : 4</p>

Superficie : 165 m²

Sur une exploitation agricole, gîte 165 m² **accessible à tous** mitoyen au gîte 1128. R.d.c. : hall, séjour (TV,DVD, cheminée)/cuisine, **salle d'eau accessible**, wc, 1 ch : 1 lit 160/200. Et. : 1 ch. (1 lit 160/200), 3 ch. (2 lits 90/200 par ch.), salle d'eau avec wc. Lave-linge, lave-vais., micro-ondes, frigo-congélateur. Sèche-linge commun aux 2 gîtes. Chauffage central fuel. Charges comprises. Lits faits à l'arrivée. Terrain, terrasse, salon de jardin, barbecue. Dunes 1,5 km. Plage de Bray-Dunes à 2 km. La Panne 6 km. Dunkerque 10 km. Gravelines 44 km. Calais 50 km. Bruges 60 km. Lille 75 km.

Coordonnées propriétaire

VANDEVELDE M-Pascale
72 rue des marins
59123 BRAY DUNES
Tel : 03.28.29.90.15
Tel (portable) : 06.83.19.29.93
vandeveldede.alain@wanadoo.fr
Fax : 03.28.29.90.15

Superficie : 150 m²

Sur une exploitation agricole, gîte 150 m² **accessible à tous** mitoyen au gîte 1129. R.d.c. : hall, salon (TV,DVD, cheminée), séjour, cuisine, **salle d'eau accessible**, wc, 1 ch : 1 lit 160/200. Et. : 1 ch. (1 lit 160/200), 1 ch. (2 lits 90/200, 1 ch. (3 lits 90)), salle d'eau avec wc. Lave-linge, lave-vais., frigo-congélateur. Sèche-linge commun aux 2 gîtes. Chauffage central fuel. Charges comprises. Lits faits à l'arrivée. Ferme pédagogique/pl. Terrain, terrasse, s. jardin, barbecue. Dunes 1,5 km. Plage de Bray-Dunes à 2 km. La Panne 6 km. Dunkerque 16 km. Gravelines 44 km. Calais 50 km. Bruges 60 km. Lille 80 km.

Coordonnées propriétaire

VANDEVELDE M-Pascale
72 rue des marins
59123 BRAY DUNES
Tel : 03.28.29.90.15
Tel (portable) : 06.83.19.29.93
vandeveldede.alain@wanadoo.fr
Fax : 03.28.29.90.15

ZEGERSCAPPEL**Nombre de chambres : 3****Superficie : 122 m²**

Plain-pied 122 m² labellisé **Tourisme & Handicap**, mit. à des bâtiments (ancien corps de ferme). Séjour (cheminée insert), cuisine, s.d'eau, wc, buanderie, 3 ch. (1 lit 140), (2 lits 90), (2 lits 90). Lave-linge, lave-vais., sèche-linge, micro-ondes, TV. Lits faits à l'arrivée. Chauffage. central fuel, charges comprises. Pelouse close privée 98 m². Salon de jardin. Barbecue. Commerces, médecin 700 m. Gare 2 km. Bergues 10 km. Belgique 15 km. Malo, Dunkerque 20 km. Gravelines 30 km. Monts des Flandres 14 km. Marais audomarois 15 km. Mer 20 km. Lille 70 km. Bruges 1 heure. Calais 45 min. Savoir Plaire. Rénové en

BROUCKERQUE**Nombre de chambres : 3****Superficie : 115 m²**

Sur une exploitation agricole. **Gîte accessible à tous** 115 m², hébergement de pays, mit. à un gîte 7 pers. R.d.c. : séjour, coin-cuisine, s.d.b. (douche, baignoire), wc, 1 ch. : (1 lit 160/200). Et. : 2 ch. avec 2 lits 90, s. d'eau, wc. Gîte bébé. Lave-linge séchant, lave-vais., TV. Mobicarte. Lits faits à l'arrivée. Chauffage électrique, charges non comprises. Pelouse close, terrasse, salon de jardin, barbecue. Basse-cour, site pédestre et arborée. Gare 7 km. Commerces, restos, médecin à 1.5 km. Bergues 10 km. Malo, Dunkerque 15 km. Gravelines 19 km. Marais Audomarois 20 km. La Panne 30 km.

<p>2002. Coordonnées propriétaire CLOET Lydie SCI des Chats 4 rue de Bollezeele 59470 ZEGERSCAPPEL Tel : 03-28-68-95-62 Tel (portable) : 06-82-23-17-33 ocloet@wanadoo.fr Fax : 03-28-68-95-62</p>	<p>Calais 25 km. Pays des Waeteringues. Rénové 2007. Coordonnées propriétaire TACCOEN Daniel 11, route de Looberghe 59630 BROUCKERQUE Tel : 03-28-27-10-91 ou 06-73-43-71-70 Fax : 03-28-27-17-08</p>
---	--

4. Internet :

Les personnes handicapées utilisent beaucoup les nouvelles technologies, comme Internet, pour de nombreuses activités.

Pour le côté pratique, comme les courses par exemple, le côté informatif et, maintenant, le côté divertissant.

De nombreux sites sont désormais accessibles et dédiés aux personnes handicapées.

- **www.handivox.com :**

Il s'agit d'un jeune site de rencontres amicales et/ou sentimentales entre personnes valides et personnes handicapées.

Les responsables et créateurs (Stéphane dit Yobbo et Laurence dit Borabora) vous mettrons tout de suite à l'aise en vous accueillant personnellement.



- **www.handicap.fr et www.portailhandicap.fr :**

Voilà 2 sites consacrés au handicap au sens général du terme.

Ils remplissent un rôle informatif (lois, décrets, articles de presse, agenda du handicap) mais possèdent également un forum (pour handicap.fr) qui laisse la parole libre à ses internautes (présentations, petites annonces, coups de gueules, etc.) et un chat (pour portailhandicap.fr).

Sur ce site, la personne peut aussi y déposer gratuitement des petites annonces de logements accessibles, de véhicules et/ou de matériel médical adapté.

- **www.doctissimo.fr :**

Doctissimo est un site consacré à la santé.

Dans la forum, parmi tous les thèmes abordés, on trouve le sujet qui nous intéresse : le handicap.

Les internautes parlent de leur vie, leurs expériences, leurs problèmes, leurs craintes, etc. et chacun répond à sa façon

On trouvera aussi, une rubrique grossesse, futurs parents et handicap.
Un site très intéressant, on y apprend beaucoup de choses.

- www.jaccede.com :

Jaccede.com est une association qui milite pour plus d'accessibilité dans le but d'améliorer le quotidien des personnes handicapées moteur et plus généralement des personnes à mobilité réduite.



La création de l'association est venue d'un constat simple : **plus d'une personne sur 4 rencontre des difficultés d'accès au quotidien liées à sa mobilité** or la très grande majorité des établissements sont encore trop souvent inaccessibles. Les marches à l'entrée des commerces, des administrations, des lieux de loisirs, etc. forment **un ensemble d'obstacles qui isolent les PMR (Personne à Mobilité Réduite)**

+ et découragent à sortir de chez soi.

L'ambition de Jaccede.com est de rétablir le lien social, et ce, par deux actions

- **la diffusion et l'échange d'informations sur les lieux accessibles** par le biais du site internet www.jaccede.com. Il permet à chacun d'inscrire ou de consulter des adresses accessibles partout en France et à l'étranger.

- www.rifh.org :

RIFH est une association qui soutient activement les femmes handicapées par des initiatives concrètes : Colloques, rencontres, conférences, forums, échanges internationaux, séminaires et formations ainsi que des événements ouverts au grand public.

Ces actions contribuent à la valorisation de l'image et la reconnaissance des droits des femmes handicapées.

RIFH est ouverte à tous : femmes et homme set possède un forum de discussion.

A l'occasion de l'année européenne du handicap, en 2003, RIFH a organisé un superbe défilé de mode à l'espace Cardin à Paris. 15 mannequins femmes (dont moi ihihihih) ont alors défilées pomponnées comme des stars d'un jour devant un public enthousiaste et émerveillé.

- www.c5c6csex.com :

Enfin un site qui traite d'un sujet important mais qui reste encore tabou pour tous : la sexualité des personnes handicapées.

Ici, Nade (tétraplégique depuis 1971 suite à un accident de voiture), créatrice et hôtesse de ce site parle de la sexualité des personnes handicapées avec le plus grand naturel et sans aucun tabou.

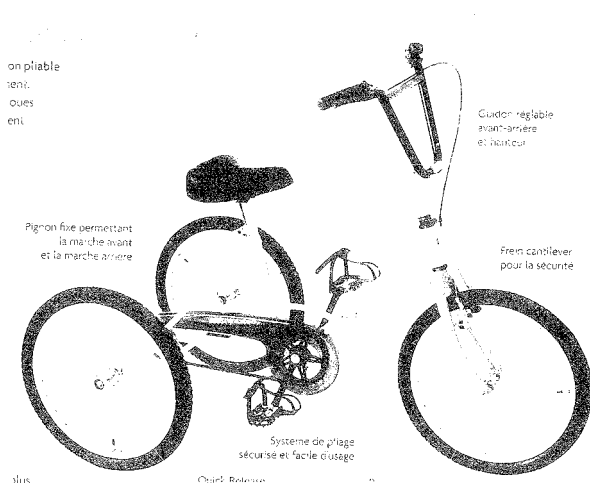
- **www.handicoeur.com** :

Handicoeur est également un site favorisant la relation entre handicapés, malades et surtout les maladies non reconnues! Naturellement les valides sont les bienvenus.

Site entièrement gratuit.

5. Le tricycle :

J'ai découvert et essayé le tricycle récemment. Quelle sensation de liberté et quel plaisir j'ai eu à pouvoir refaire du vélo après 20 ans ! Pour les personnes ayant des troubles de l'équilibre (comme moi), le tricycle c'est génial. On peut, bien sûr, y rajouter des options, dont un appui dos. Equipement que l'on fixe à la selle et qui prend la forme d'un dossier. Il est muni d'une ceinture (de sécurité) qui rassure et restreint les risques de chute dus à une mauvaise stabilisation du bassin.



Exemple de prix :

Le prix d'un tricycle va de 200 à 2000€
Il en existe plusieurs sortes, du plus simple au plus perfectionné.
Les tricycles peuvent aussi être pris en charge, partiellement ou totalement.
faisable à l'APAHM)

En effet, la Caisse d'Assurance Maladie prend en charge environ 631€
Ensuite, on peut monter un dossier de demande de subvention pour le reste ou une partie du reste. (dossier faisable à l'APAHM)



I. Sport :

1. La ville :

Pour se renseigner sur ce que la ville propose comme sports Handisports, il faut se rendre à la Direction des Sports de la Mairie, « Les Trois Ponts », du côté de l'hôtel Borel.

La direction des sports
Centre Tertiaire des 3 Ponts
59386 DUNKERQUE
03 28 26 25 28
sport@ville-dunkerque.fr

Arrivés à la Direction Sportive, une hôtesse d'accueil vous remettra un petit livret sur tous les sports, sports adaptés et clubs que regroupe la ville de Dunkerque.



La palette de sports Handisport est assez variée, cela va du basket et du cyclisme jusqu'à l'escalade et l'équitation en passant par le char à voile et la pêche en mer.

Les clubs n'acceptent pas n'importe quel handicap, ils sont donc répertoriés par nature de handicap accepté.

2. HLD :

L'association HLD (Handisport Littoral Dunkerquois), âgée d'une trentaine d'années, a pour objectif de développer et de promouvoir la pratique du sport handisport sur le littoral dunkerquois.

HLD est une association qui permet à toute personne handicapée la pratique du sport de loisir ou de compétition en tenant compte de son handicap moteur.

Moyennant une adaptation, presque toutes les disciplines peuvent être pratiquées.

Une large gamme de possibilités s'offre à vous et chacun pourra trouver son activité.



- **Tir à la cible**
- **Foot fauteuil**
- **Tennis de table**
- **Natation**
- **Tir à l'arc**
- **Équitation**
- **Athlétisme**
- **Radio, commandes et jeux vidéos**
- **Ski**
- **Rolling**
- **Speed ball**
- **Escrime**
- **Char à voile**
- **Sarbacane**
- **Haltérophilie**

Si la pratique d'un sport vous intéresse malgré votre handicap, il suffit de téléphoner au secrétariat, qui siège désormais à l'APAHM, au 03 28 63 75 20 et de demander la secrétaire Céline Morelle (Eh oui, encore moi !). Je me ferai un grand plaisir à vous renseigner et vous fixer un rendez-vous.

Président : Docteur Hervé RENAUT (Docteur à l'hôpital Maritime de Zuydcoote).



J. Accueil temporaire :

L'APAHM travaille, actuellement, sur un projet qui ouvrirait ses portes en 2008.

Une maison d'Accueil Temporaire appelée Maison Répit...

Une personne handicapée nécessite des soins et, parfois, de la surveillance. Certes, la famille pourra, dans un premier temps, si la pathologie n'est pas trop lourde et si leur emploi du temps le leur permet, s'occuper de cette personne, mais ce genre d'organisation s'épuisera un jour ou l'autre.

Se pose alors la question du « que faire maintenant ? ».

Les foyers, les demandes d'aide auprès des associations concernées par le handicap et le logement, les institutions, les hôpitaux.

Mais les listes d'attentes sont longues et, faute de mieux et dans l'urgence, on place ces personnes un peu partout, là où très souvent, elles n'ont pas forcément leur place.

La Maison Répit aura donc son nombre de lits pour accueillir ces personnes et soulager ainsi temporairement leur famille et leur entourage dans les meilleures conditions possibles.

Ce dispositif est mis en place pour répondre aux attentes des familles ayant besoin d'un temps de répit pour la soulager des problèmes qu'engendre une telle responsabilité. Alléger un trop plein de soucis et de fatigue.

La Maison Répit prendra le relais, pour une durée n'excédant pas 3 mois, après acceptation du dossier.

Ainsi elle offrira aux personnes handicapées un accueil de jour, de nuit, ou de jour et de nuit. On y trouvera les services d'un kinésithérapeute, d'un ergothérapeute, d'AMP (Aide Médico-Psychologique), d'un psychologue, d'infirmières, d'aides soignants et d'un médecin de rééducation fonctionnelle. La prise en charge de la personne sera donc totale, continue et quotidienne. Elle est destinée à des personnes handicapées moteur ou polyhandicapées vivant à domicile ou en institution.



Les raisons de leur venue à la Maison Répit seront diverses : besoin de se changer les idées, évaluation d'un projet, préparation à la vie en institution ou à la séparation d'avec la famille, vacances scolaires, auxiliaires de vie en congé, ...

La Maison Répit travaillera en partenariat avec l'Hôpital Maritime de Zuydcoote. Leur promiscuité permettra à la Maison Répit de ne pas être trop



médicalisée et de paraître plus accueillante, tout en ayant tous les médicaments sur place. La Maison Répit se veut plus maison qu'hôpital.

Ce Samedi 24 mai 2008 a eu lieu la cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison d'Accueil Temporaire.

Messieurs Joël CARBON et Jean-Claude LAL de l'Institut Vancauwenberghe ainsi que Messieurs Jean-Marie CAULIER et Gilles CANET de l'APAHM ont alors accueilli, sur le site de la Maison d'Accueil Temporaire, rue des Crevettes à Zuydcoote, Messieurs Jean-Régis BORIUS (Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque), Michel DELEBARRE (Ancien Ministre d'Etat, Député Maire de Dunkerque, Président de la CUD) et Paul CHRISTOPHE (Maire de Zuydcoote). Cette pose fut suivie des interventions de Messieurs CARBON, CAULIER, CHRISTOPHE et BORIUS sur les détails techniques et les objectifs d'un tel établissement.

Ouverture prévue début 2009, l'établissement projette d'y accueillir des adultes en situation de handicap moteur ou polyhandicapés nécessitant une assistance constante pour les gestes du quotidien et une surveillance médicale.

Ce sont donc 16 places d'accueil de jour qui sont prévues, dont 6 avec hébergement afin de soulager, de donner un moment de répit aux familles et aux aidants des personnes handicapées.

K. Accessibilité :

Célèbre pour son carnaval et son port (3^{ème} port de France), Dunkerque est également une station balnéaire familiale et sportive, une ville de tourisme, une ville culturelle riche de son histoire...

Il serait dommage que tout le monde ne puisse pas en profiter.

1. La loi :

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Aussi la loi prévoit-elle le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap).

La loi handicap rend obligatoire l'accessibilité des locaux d'habitation neufs, privés ou publics et dans certains cas, des locaux d'habitation existants lorsqu'ils sont l'objet de travaux.

La loi étend l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture (aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun...).

2. A Dunkerque :

La ville de Dunkerque est constamment en travaux.

Rénovation des trottoirs, des routes, assainissement des canaux....



Le centre ville de Dunkerque a été refait à neuf et est assez bien accessible. Les trottoirs aux arrêts de bus ont été surélevés afin que les bus puissent positionner leur rampe d'accès.

Enfin, pour être plus précise, ont été rénovés les lieux de passage les plus fréquentés... Plus on s'éloigne du centre ville et moins c'est accessible.

Alors la seule solution qui nous reste, c'est de rouler sur la route... en restant prudent, bien évidemment !

Nous ne représentons pas la majorité des gens, alors nous passons encore souvent au second plan et les gens ne pensent pas toujours à nos problèmes d'accessibilité, mais ça viendra... !

A côté de certaines villes, comme Paris par exemple, nous n'avons vraiment pas à nous plaindre !

3. A Malo :

Du côté de Malo, certains endroits relèvent encore du parcours du combattant pour les personnes en fauteuil roulant. On tombe sur des trottoirs pavés, étroits ou gondolés, ce qui ne nous facilite pas la tâche.....

4. A Grande-Synthe :

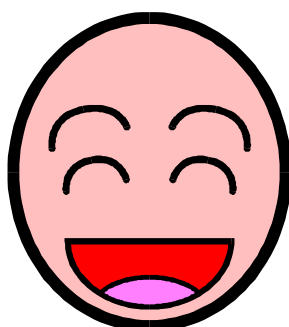
En me promenant l'autre jour à Grande-Synthe, j'ai été très agréablement surprise. Tout a été refait.

Les trottoirs sont larges, on a de la place pour bouger sans craindre d'accrocher quoi que ce soit. Tout y est presque accessible.

Il reste, néanmoins quelques petits bémols... mais rien n'est parfait, n'est ce pas ?

5. Petites astuces :

- Les rabaissements sur les côtés ou au bout des trottoirs s'appellent des **bateaux**. Ils nous permettent plus facilement d'en descendre ou d'y monter.
- Sur les trottoirs, au niveau des passages piétons, il y a une grande bande blanche parsemée de petites bosses. Il s'agit d'un repère pour les personnes non ou mal voyantes afin de leur signaler qu'il faut traverser une rue ou une route et que des voitures peuvent survenir. Mais, je n'en ai vu que dans le centre ville.



Adresses et numéros utiles

- **ADAR** : 34, rue du Maréchal French – 59140 Dunkerque
 - 03 28 66 96 82
- **AGEFIPH** : 27 bis, rue Vieux Faubourg – 59000 – Lille
 - 03 20 14 57 26

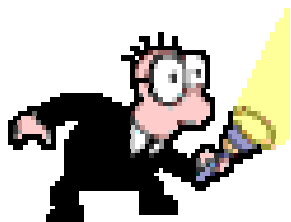
Des aides et des conseils pour les entreprises et les personnes handicapées pour faciliter leur insertion professionnelle

- **Amédica (matériel médical)**: 152, route du Chapeau Rouge – 59229 -Téteghem
 - 03 28 66 44 86
- **Opale Médicale** : 125, rue de Douai – 59240 Dunkerque
 - 03 28 20 09 39
- **A à Z Santé** : 690, av de Rosendaël – 59 240 Dunkerque
 - 03 28 61 88 74
- **Matériel Médical Express** : 379, Bd de la République – 59240 Dunkerque
 - 03 28 29 11 11
- **Pharmacie de Paris** : 15, rue de Paris – 59 140 Dunkerque
 - 03 28 64 60 83
- **Sofamed** : 6, pl Roger Salengro – 59140 Dunkerque
 - 03 28 24 54 54
- **Médical Services** : 149, Bd Diderot – 59 140 Dunkerque
 - 03 28 60 15 66
- **Pharmacie du centre** : 10, Bd Alexandre III – 59140 Dunkerque
 - 03 28 66 89 49
- **Littoral Médical** : 6, pl. Roger Salengro – 59140 Dunkerque
 - 03 28 24 54 55
- **APAHM** : 760, Bd de la République – BP 4227 – 59378 Dunkerque
 - Tél. : 03 28 63 75 20
- **APF (Délégation Départementale)** : 231, rue nationale – 59800 Lille
 - 03 20 57 99 84
- **ASSAD** : 3, rue de Furnes – 59140 Dunkerque
 - 03 28 65 86 66
- **CAF** : 12, rue de Paris – 59140 Dunkerque
 - 03 28 58 44 00
- **Centre Hospitalier de Dunkerque** : 03 28 29 59 00
- **CMP (psychologues, psychiatres)** : 9, rue Saint Sébastien – 59140 – Dunkerque
 - 03 28 24 42 50
- **CPAM** : 6, rue de la Batellerie – 59140 Dunkerque
 - 03 28 26 39 39
- **Dr RAFFOUX (dentiste)** : Bd, Sainte Barbe – 59140 - Dunkerque



- 03 28 66 53 36
- **Foyer des Salines** : 2, rue Jean Macé - 59430 Saint-Pol/Mer
 - 03 28 61 85 40
- **Handibus** : 0800 175 177
- **Hôpital Maritime de Zuydcoote** : Bd, Vancauwenberghe –
59123 – Zuydcoote
 - 03 28 26 20 20
- **MDPH** : 5, rue Louis Blanc – 59500 – Lille
 - 03 20 71 48 48
- **PACT** : 28, rue du Sud – 59140 – Dunkerque
 - 03 28 63 54 00
- **Papillons Blancs** : 17, rue de la Verrerie – 59140 – Dunkerque
 - 03 28 61 78 83





Lexique

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
ADAPT	Association d'aide à la réinsertion des personnes handicapées
ADAR	Aide à Domicile en Activités Regroupées
AGEFIPH	Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes handicapées
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APAHM	Association d'Aide aux Personnes à Handicap Moteur
APF	Association des Paralysés de France
ASSAD	Association de Soins A Domicile
Autonomie	Savoir se gérer par soi-même.
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
AVS-i	Auxiliaire de Vie Scolaire Individualisé
AVS-Co	Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif
CAP EMPLOI	Organisme de placement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDES	Commission Départementale de l'Education Spécialisée
CLIS	Classes d'Intégration Scolaire
CNCPH	Conseil National de Consultatif des Personnes Handicapées
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CSA	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Domotique	1. discipline qui étudie et réalise l'automatisation des installations de l'habitat, notamment en ce qui concerne le chauffage, les communications et la sécurité 2 informatique appliquée à la régulation des tâches domestiques
Dysphasie	Troubles du langage
EPSR	Equipe Technique de Préparation et de Suite au Reclassement
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESVAD	Equipe Spécialisée pour une Vie Autonome à Domicile
HLD	Handisport Littoral Dunkerquois
IEM	Institut d'Education Motrice

IME	Institut Médico-Educatif
IMP	Institut Médico-Pédagogique
Indépendance	Savoir se gérer par des aides techniques.
LPPR	Liste des Produits et Prestations Remboursés
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées (Anciennement COTOREP+CDES)
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
OIP	Organisme d'Insertion et de Placement
PCH	Prestation Compensatrice du Handicap (anciennement ACTP)
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RQTH	Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé
SAMETH	Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
SIDF	Syndicat Intercommunal des Dunes Flamandes
TH	Travailleur Handicapé
TIPS	Tarif Interministériel des Prestations sanitaires
UDAPEI	Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales
UNISDA	Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif
UPI	Unités Pédagogiques Spécialisées

